

RAPPORT DE PRÉFIGURATION
D'UN CENTRE DES MÉMOIRES LGBT
PARIS/ILE-DE-FRANCE

*« Pour une constitution et une préservation
des mémoires LGBT »*



Mission de préfiguration du CADHP

JUIN 2005





<hr/> AVANT-PROPOS <hr/>	5
<hr/> INTRODUCTION <hr/>	9
<i>Chapitre 1</i> Vers la nécessité d'un dispositif spécifique pour les sources archivistiques et documentaires du monde LGBT	9
<i>Chapitre 2</i> La mission de préfiguration du Centre	15

<hr/>		19
PREMIÈRE PARTIE	L'identité et les métiers du Centre	
<hr/>		
<i>Chapitre 1</i>	L'identité du Centre	19
<i>Chapitre 2</i>	La vocation du Centre	26
<i>Chapitre 3</i>	Les métiers du Centre	30
	Le métier de Centre d'archives	31
	Le métier de Centre de documentation	36
<i>Chapitre 4</i>	La politique des publics	39
<i>Chapitre 5</i>	Quelle dénomination pour l'entité « Centre »	42
<hr/>		43
SECONDE PARTIE	Le fonctionnement et les activités du Centre	
<hr/>		
<i>Chapitre 1</i>	La configuration du socle de ressources (2005-2007)	44
	Les activités pendant la configuration du socle de ressources	44
	La structure du Centre pendant la phase de configuration	55
	L'évaluation de la phase de configuration	64
<i>Chapitre 2</i>	La configuration optimale d'activité (2008)	66
	Les activités du Centre en configuration optimale	66
	La structure du Centre en configuration optimale	70
<hr/>		78
ANNEXE		
<hr/>		



AVANT-PROPOS

Le mot « homosexuel » fut en France, depuis son apparition dans le langage¹ en 1891, couramment employé pour qualifier les personnes se définissant par une différence liée à leur orientation sexuelle au regard d'une norme hétérosexuelle, qui veut qu'un individu de sexe masculin entretienne une relation sexuelle avec un individu de sexe féminin. D'un point de vue étymologique, le terme « homosexuel » ne qualifie pas un genre masculin ou féminin mais signifie littéralement « même » (du grec homos : semblable, le même) « sexe ».

Le mot « lesbienne » a précédé de près de quatre siècles le mot « homosexuel » mais le tabou sur la sexualité entre femmes était tel que le mot n'était que très rarement utilisé. Pourtant il fait référence à l'île de Lesbos sur laquelle vivait dans l'Antiquité la poétesse Sapho dont les rares écrits qui soient parvenus jusqu'à nous illustrent cette forme d'affectivité et de sexualité. Dans la deuxième partie du XX^e siècle, suite au phénomène décrit dans le paragraphe ci-dessus, les personnes lesbiennes seront qualifiées « d'homosexuelles » de façon relativement courante, même les intéressées revendiqueront l'usage du mot « lesbienne ».

En marge de ces dénominations courantes, s'appuyant sur une terminologie consacrée dans des ouvrages de référence (dictionnaires par exemple), un vocabulaire plus varié a fleuri (« pédé », « gouine », « tapette », « broute-minou », « à voile et à vapeur », etc., certains de ces mots existant d'ailleurs bien avant 1891).

Ce vocabulaire a pu être employé :

- par des personnes choquées par l'homosexualité (l'injure) ;
- par des homosexuel/les voulant exprimer un sentiment d'appartenance à un groupe (fierté par le retournement de l'injure) ou ne se reconnaissant pas dans une définition jugée trop normative² ;
- par une grande majorité de la population qui a préféré, dans ce domaine comme dans d'autres, un vocabulaire relevant du langage de la rue et de l'argot (de la même façon que l'on a pu qualifier de « jaunes » les immigrés issus d'Indochine au XX^e siècle par exemple).

Le même signifiant ainsi utilisé est chargé, selon le locuteur, le récepteur et le contexte du message, d'un sens variable.

¹ Voir l'introduction, page 5.

² Idem.

Les années 1990 ont vu se créer de nombreuses associations dont l'objet social relève d'une volonté d'agir au regard des questionnements et problématiques liées à l'homosexualité ainsi qu'aux questions de genre et à la transsexualité. Les militants et les militantes de ces associations ont souhaité développer une terminologie qui reflète à la fois la diversité des situations que le mot « homosexuel » ne traduisait pas (exemple : la bisexualité, la transformation sexuelle) et qui la différencie des vocables restrictifs ou péjoratifs en usage.

Au-delà de cette préoccupation sociale et politique (nommer des faits, des situations c'est les reconnaître et définir leur cadre d'appréhension), la nécessité de faire émerger un nouveau vocabulaire traduisait les combats pour élargir et accroître le champ d'action.

Il ne s'agit plus de « traiter » de l'« homosexualité » mais bien d'appréhender une réalité plus complexe qui se noue autour des notions d'orientation sexuelle et d'identité de genre. Cette évolution a donné naissance à un corpus terminologique, devenu le vocabulaire couramment en usage au sein de ces associations et dans leurs relations avec leurs interlocuteurs extérieurs. Ce corpus repose actuellement sur une dénomination quadripartite, plus connue sous son acronyme : LGBT pour Lesbiennes, Gays, Bisexuel/les, Transsexuel/les. Il n'est pas figé et est lui-même en débat. C'est ainsi que certaines mouvances militantes dénoncent l'absence des notions de « Q » pour « Questionning » (se questionnant sur son identité de genre ou son orientation sexuelle) ou bien de « I » pour « Indéterminé ».

À défaut d'accord unanime, tacite ou explicite, de l'ensemble des organisations concernées et en l'absence d'une diffusion large et pérenne de ce nouveau vocabulaire dans la société française, la mission de pré-figuration devait choisir une terminologie. La mission est bien consciente que ce corpus évoluera, de la même façon que le vocabulaire précédent a évolué (même s'il est toujours présent). Il n'est pas de sa volonté, ni de sa légitimité, de traduire par ce choix une définition qui l'emporterait sur les autres.

Il s'agit ici d'une démarche pragmatique, où le signifié est privilégié au signifiant. En la matière, le signifié peut être défini comme **tout ce qui concerne une diffé-**

rence et/ou un questionnement dans l'orientation sexuelle et dans l'identité de genre et quelle que soit la façon dont les individus et groupes concernés sont définis ou se définissent ; sa nature paraît acquise comme trame de fond des débats et ne devrait être guère amenée à évoluer.

À l'inverse, le signifiant (en l'occurrence l'acronyme LGBT) pourra s'enrichir ou être modifié. Mais un rapport est daté et reflète aussi le contexte dans lequel il a été réalisé. C'est pourquoi la mission a choisi d'utiliser la terminologie qui fait l'objet de l'adhésion la plus importante aujourd'hui, à savoir « LGBT », pour qualifier l'histoire et les personnes dont la mémoire fera l'objet d'un Centre d'archives et de documentation.

Un dernier point reste à préciser : la terminologie initiale utilisée dans les premières descriptions d'un projet de Centre d'Archives et de Documentation Homosexuelles de Paris (CADHP). L'idée de CADHP a émergé dans un groupe de LGBT et de professionnels intéressés par l'histoire des LGBT (historiens, sociologues, juristes) au milieu des années 1990. À cette époque, le débat lexical sur l'homosexualité n'était pas aussi abouti qu'aujourd'hui.

C'est dans ce contexte que l'équipe initiale porteuse de l'idée de Centre a employé le terme « homosexuelles » et utilisé la lettre « H » pour l'acronyme. Dans l'esprit de cette équipe, le signifiant H recouvrait bien le même signifié que celui défini ci-dessus. Pour mener à bien ses premières réflexions et lui donner un cadre lui permettant de remplir sa mission de préfiguration, l'équipe s'est constituée en association, qui a naturellement pris le nom de « Association de Préfiguration pour le CADHP », avec le sigle AP-CADHP.

Cet avant-propos a pour enjeu, au-delà de son objectif d'explicitation de la terminologie utilisée dans un contexte parfois passionnel, de répondre à une observation du rapport, qui présenterait les choix lexicaux opérés par la mission comme une traduction politique et sociale d'une vision particulière de l'histoire et des personnes LGBT.



INTRODUCTION

1 ***VERS LA NÉCESSITÉ D'UN DISPOSITIF SPÉCIFIQUE POUR LES SOURCES ARCHIVISTIQUES ET DOCUMENTAIRES DU MONDE LGBT***

LES LGBT : UN FAIT SOCIAL CONTEMPORAIN MAJEUR

Un fait social ne commence à être reconnu que lorsqu'il est nommé. Mais les conditions mêmes de cette verbalisation influent sur la perception de ce fait social. Pour ce qui concerne le monde LGBT français, le mot « homosexuel » apparaît en 1891 dans une revue médicale : « Il existe des homosexuels purs chez lesquels toute appétence normale pour l'autre sexe disparaît. » (Annales médico-psychologiques, septembre 1891, p.331).

Cette définition, qui place *de facto* l'homosexualité par rapport à une norme médicale, échappe alors à toute emprise du monde LGBT. Au siècle suivant, ce dernier sera amené à se structurer progressivement pour développer cette auto-emprise et agir pleinement sur son histoire.

Cette formalisation va débiter après la Seconde Guerre Mondiale, avec la fondation de l'association Arcadie en 1954, et se développer dans les strates de l'impact sociétal consécutif à Mai 1968. Les LGBT prennent alors en main leur destin collectif et deviennent acteurs des changements qui impactent leur monde, à commencer par les évolutions législatives (combat pour la « dépénalisation » de l'homosexualité avec l'abrogation de l'article 331 du Code pénal en 1982, combat pour la reconnaissance des unions de même sexe avec l'adoption du PaCS en 1999, combat contre l'homophobie avec l'adoption de la loi sur les propos homophobes en 2004.

La dynamique ainsi enclenchée ces 30 dernières années s'accompagne au sein du monde LGBT d'un bouleversement des modes de vie, une plus grande expression culturelle, l'émergence de médias spécialisés, l'essor de la nuit gay et des modes d'exploitation commerciale qui lui sont associés, le succès grandissant des marches de la fierté LGBT, l'explosion du tissu associatif LGBT.

La société dans son ensemble évolue aussi sur la question homosexuelle : plus grande visibilité, plus grande acceptabilité, que traduit, entre autres, la place grandissante consacrée aux LGBT dans la presse grand public, dans les fictions cinématographiques

ou les documentaires TV. Enfin l'épidémie de sida, qui touche à partir des années 1980, tant chronologiquement qu'en termes de séroprévalence, prioritairement les homosexuels, est venue elle-aussi impacter fortement sur la structuration du monde LGBT, ne serait-ce que par l'engagement important de nombre d'individus LGBT dans les réponses apportées à la maladie.

Au terme de ce rapide survol, il est loisible de prendre la mesure du changement opéré dans la reconnaissance du fait social LGBT. Pour revenir à notre définition initiale de l'homosexualité, celle donnée par le dictionnaire *Petit Robert* un siècle plus tard témoigne, à sa façon, de ces changements :

« Une personne qui éprouve une appétence sexuelle plus ou moins exclusive pour quelqu'un de son propre sexe. »

Il reste que de nombreux problèmes restent à traiter, notamment pour les personnes transgenres, pour les ressortissants étrangers ou les filles et fils d'immigrants. Un Centre a pour vocation de rassembler toute la matière qui permettra d'éclairer toutes les problématiques en prenant garde d'associer à l'élaboration de ce qui deviendra les mémoires des personnes LGBT, ces personnes elles-mêmes.

UNE LECTURE DIFFICILE DE CE FAIT SOCIAL

La richesse du fait social LGBT contraste aujourd'hui avec la pauvreté des sources permettant de le mettre en lumière. Si les LGBT ont effectivement pris leur histoire collective en main, alors qu'avant ils la subissaient seuls, ils n'ont pas pour autant constitué une mémoire collective de cette histoire. Aucun corpus organisé ne permet aujourd'hui de répondre aux attentes des différents publics intéressés par la question :

- chercheur qui veut analyser les processus socio-historiques sous-tendant la reconnaissance des couples de même sexe ;
- militant associatif LGBT qui cherche des repères à son engagement ;
- journaliste qui réalise une enquête sur le monde LGBT ;
- décideur politique qui œuvre sur l'amélioration des dispositifs légaux concernant les LGBT ;
- parent qui se questionne et cherche à mieux comprendre l'histoire individuelle de son enfant ;
- établissement scolaire qui réalise un dossier pédagogique sur les discriminations liées à l'orientation sexuelle et l'identité de genre ;
- l'individu, LGBT ou non, qui est intéressé par toute ou partie des dimensions du monde LGBT.

Plusieurs raisons expliquent la fragilité, si ce n'est l'absence, de la mémoire du monde LGBT.

Des traces individuelles éparpillées et en danger

Tout d'abord, les traces de cette histoire existent, mais elles sont avant tout individuelles en tant qu'éléments de parcours personnels, qu'ils soient liés à un engagement social, culturel ou politique ou bien qu'ils soient le reflet de tranches de vie d'individus LGBT. Il peut ici s'agir des écrits, entretiens, témoignages, photographies, correspondances, notes personnelles, journaux intimes, etc. Par définition, ces traces ne figurent que dans de multiples espaces privés qui en restreignent l'accès. En outre, leur conservation est grandement menacée, ne serait-ce que par la disparition de leurs détenteurs. À cet égard, l'épidémie de sida a déjà causé des pertes définitives de sources précieuses. Enfin, cette mémoire est bien souvent « vive », c'est-à-dire n'a fait l'objet d'aucune transcription sur un quelconque support. Elle disparaît elle-aussi avec la personne.

Des traces collectives dispersées et difficilement accessibles

Le fait social LGBT a généré une production d'informations que l'on pourrait qualifier de « collectives ». Par distinction avec la nature des informations précédentes il s'agit ici de toutes les informations publiques, quel que soit ou ait été leur accessibilité et leur diffusion. Figurent dans cette catégorie : les archives journalistiques, les archives judiciaires et politiques, les annales médicales, les témoignages littéraires, les travaux universitaires ou de réflexion sur le monde LGBT, etc. Ces archives obéissent à des dispositions légales différentes et des modalités de conservation et de diffusion variées qui rendent complexes leur identification, leur localisation et leur accessibilité ; elles représentent pour toutes ces raisons une source importante d'information publique, notamment pour la lecture que l'on doit faire de l'expression et des formes de répression qu'ont pu connaître les LGBT

Les conséquences imprévues d'une reconnaissance sociale

La meilleure intégration sociale de l'homosexualité pourrait avoir comme résultat paradoxal la destruction d'archives précieuses, considérées comme désormais inutiles. Les sources d'information relatives aux débats sur la question de la reconnaissance des unions de même sexe pourraient ainsi subir ce sort depuis l'adoption du PaCS. Autre phénomène : l'explosion récente d'associations LGBT et la succession rapide de « générations » d'individus LGBT investies dans ces associations est constitutive d'une production importante et unique d'informations mais sans le moindre cadre pour la collecter ni la conserver.

Si on replace les sept catégories de personnes identifiées ci-dessus dans leur recherche on peut imaginer les scénarii suivants :

- le chercheur s'épuisera à localiser les différents fonds archivistiques nécessaires à sa recherche... sans pouvoir identifier l'information relative aux rapports argumentaires des groupes militants informels ayant défendu le dossier ;

- le militant associatif LGBT tentera par défaut d'obtenir une information en essayant de joindre ses prédécesseurs dans l'association... alors que souvent il ne connaît ni leur nom ni leur adresse ;
- le journaliste passera une petite annonce... et interviewera les cinq premières personnes ayant répondu ;
- le décideur politique enverra un courrier au collectif associatif qui s'était créé dix ans plus tôt sur la même question... mais qui n'existe plus aujourd'hui et dont de nombreux dirigeants sont morts du sida depuis ;
- le parent, se questionnant sur la différence liée à l'orientation sexuelle de son enfant, cherchera à connaître et comprendre mieux les éléments constitutifs du monde dans lequel ce dernier vit sans savoir où s'adresser... jusqu'à ce qu'il tombe sur un talk-show TV grand public et racoleur ;
- le groupe scolaire questionnera en vain les documentalistes du lycée et de la bibliothèque municipale... et devra quelques jours avant la remise du dossier au professeur se cantonner aux rares lignes spécifiques au sujet traité figurant dans un manuel scolaire et dans un dossier « discrimination » d'une organisation de lutte pour les droits et contre les discriminations en général ;
- la jeune personne se découvrant LGBT cherchera à trouver des clés de lecture pour mieux comprendre son histoire personnelle et la resituer dans un contexte... mais sans trouver de lieu approprié se connectera sur un site internet de rencontre.

Ces scénarii n'ont qu'un seul intérêt pour notre propos : ils traduisent des besoins et des publics différents au regard de l'attente d'une information concernant le monde LGBT. Mais ils sont unis par un dénominateur commun : le manque actuel de dispositif spécifique dédié à la constitution, à la préservation et à l'organisation des sources archivistiques et documentaires du monde LGBT.

LA NÉCESSITÉ D'UN DISPOSITIF SPÉCIFIQUE À PARIS

En effet, il n'existe aujourd'hui en Ile-de-France aucun lieu qui permette de donner à toute personne désireuse de s'informer sur le monde LGBT une réponse adaptée à sa demande, de la plus simple à la plus pointue. Comme il a été décrit précédemment, la nécessité d'un tel lieu est rendue encore plus urgente par la fragilité de la mémoire de l'histoire du monde LGBT. Or la perte de l'information obère la poursuite de l'histoire. Et en matière d'histoire, n'oublions pas que rien n'est acquis pour un fait social, qui est par définition toujours en évolution dans un environnement lui-même mouvant.

À cet égard, la mise à sac du Centre Hirschfeld de Berlin en mai 1933 par les nazis vient illustrer, dans sa version la plus radicale, l'enjeu politique, social, scientifique et culturel de la mémoire : sa destruction pure et simple signifie alors l'arrêt

de l'histoire, la négation de l'histoire, la disparition du fait social et des individus qui en procèdent. *A contrario*, la constitution et la préservation de cette mémoire constituent un enjeu spécifique et un impératif citoyen. Le besoin d'un Centre de la mémoire LGBT en Ile-de-France, et plus particulièrement à Paris, répond au fait que nombre de données sociales trouvent leur genèse, leurs axes de structuration et de développement, leurs illustrations les plus importantes ou les plus symboliques dans la capitale.

Paris est fortement imprégnée de l'histoire des LGBT. Les sources actuellement identifiées et utilisées pour écrire l'histoire des LGBT se concentrent bien souvent sur la vie parisienne (rapports de police, dossiers judiciaires, description de la sous-culture LGBT dans la presse, etc.). La police a toujours été plus active dans la capitale ; les journaux de tous genres y ont toujours été plus nombreux, et de nombreux militants LGBT s'y sont installés.

Paris a par ailleurs toujours été en quelque sorte la capitale LGBT de la France. Déjà en 1616, Agrippa d'Aubigné, dans *Les Tragiques*, comparait Paris aux « Sodome et Gomorrhe bruslantes ». On constate ainsi que les études spécifiques sur l'homosexualité en France traitent surtout et le plus souvent de l'homosexualité parisienne. C'est le cas, par exemple, du livre de Jacques Girard, *Le Mouvement homosexuel en France, 1945-1980* (Paris, 1981) ou de celui de Frédéric Martel, *Le Rose et le Noir : les Homosexuels en France depuis 1968* (Paris, 1996). Il en va de même des Mémoires de Geneviève Pastre, *Une femme en apesanteur* (Paris, 2002) qui raconte l'histoire du mouvement lesbien (en même temps que du mouvement mixte), et, consacre la plus grande partie de son récit à Paris qui fut le foyer incontestable de cette « longue marche » loin d'être achevée.

Paris et l'Ile-de-France ont donc une responsabilité particulière à assumer, une responsabilité nationale : n'est-ce pas là que des générations de filles et fils des régions se sont trouvés rassemblés pour tenter de vivre une vie en correspondance avec leur orientation sexuelle et leur identité de genre ? Il ne s'agit pas de nier le besoin d'une mémoire de la vie des LGBT en régions mais simplement de prendre en compte cette réalité socio-historique.

Deux autres considérations viennent présider à ce choix parisien : premièrement, le retard de Paris face à d'autres métropoles-capitales qui ont déjà développé ce type de dispositif spécifique (Amsterdam et Berlin pour ne citer qu'elles) ; deuxièmement, le soutien du Maire de Paris à ce dispositif, qui a conduit la municipalité à financer une phase de préfiguration dont ce rapport constitue le bilan.

Mais si le Centre développe son activité à partir d'un lieu à Paris, il devra bien sûr veiller à s'inscrire dans un réseau de partenaires régionaux et internationaux et à développer une politique d'accès informatisé – donc non contraint par une localisation géographique – à ses collections et aux sources qu'il aura identifiées.

2 LA MISSION DE PRÉFIGURATION DU CENTRE

A) L'ASSOCIATION DE PRÉFIGURATION DU CADHP (AP-CADHP)*

L'idée de CADHP est née au sein d'un groupe restreint de personnes qui ont défini les grands contours de ce que pourrait être un Centre des mémoires LGBT. Une fois un premier diagnostic réalisé, cette équipe s'est constituée en association de préfiguration : l'AP-CADHP.

Cette association a dans un premier temps testé l'idée de Centre, en particulier en direction des LGBT et des partenaires potentiels ; elle a ensuite dressé les pistes d'un premier état des lieux en matière archivistique et documentaire (identification des premiers fonds potentiels, évaluation des besoins, recensement des compétences minimales requises, etc.) ; elle a enfin conçu un dossier-argumentaire de présentation du concept de Centre et appuyant la mise en œuvre d'une période de pré-figuration.

B) L'IMPLICATION DE LA VILLE DE PARIS

Cette action de visibilité et de promotion du projet a conduit le candidat Bertrand Delanoë à soutenir le projet d'un Centre des mémoires LGBT lors de sa campagne pour les élections municipales de 2001, et à en proposer la feuille de route suivante :

« Au-delà de la mémoire de la déportation, le mouvement homosexuel français a toujours été fragile lorsqu'il s'est agi, depuis cinquante ans, de conserver et transmettre son histoire : écrits, témoignages, presse, revues, photos, etc. C'est pourquoi la possibilité de créer un lieu de documentation, d'information et de recherches autour de cette mémoire a retenu toute mon attention. Ce lieu serait organisé autour des fonctions d'accueil, de documentation (bibliothèque, vidéothèque, point Internet et Centre de presse), d'exposition et d'archivage. L'amnésie fait le lit de l'intolérance et du rejet. La Ville de Paris, témoin de tant de pages d'histoire, se doit de cultiver sa mémoire. » (B. Delanoë, 2 mars 2001).

L'engagement de campagne s'est traduit en novembre 2002 par une délibération du Conseil de Paris affectant une subvention de cent mille euros destinée à financer la mission de préfiguration.

C) LA MISSION DE PRÉFIGURATION

L'AP-CADHP a alors mis en place une série de chantiers ayant trait :

- aux contenus des archives et documents LGBT ;
- aux objectifs d'un Centre des mémoires LGBT ;
- aux activités répondant à ces objectifs et aux moyens nécessaires ;
- aux compétences internes et externes requises.

L'association de préfiguration a en outre cherché, à travers ces chantiers, à identifier les ressources humaines qui pourraient s'agréger au projet.

Au terme de deux années et demies de fonctionnement s'est ainsi constituée une équipe, des personnes mobilisées, à l'une ou l'autre des étapes, dans la réflexion autour du projet et la conception. L'AP-CADHP a toujours eu le souci d'animer ce travail en favorisant les stratégies d'alliance entre des savoirs scientifiques et techniques d'une part, des savoirs empiriques liés à l'appartenance au monde LGBT d'autre part. Cette posture idéologique pourrait être illustrée par l'aphorisme suivant : le ou la militant(e) d'une association LGBT soucieux de la mémoire collective des LGBT a autant de légitimité à apporter son concours et sa réflexion au projet que l'universitaire titulaire d'un poste d'enseignement en histoire contemporaine ou l'archiviste reconnu pour son expertise technique. Les deux champs d'expertise auxquels ces savoirs font appel sont complémentaires et tous deux nécessaires à la réalisation du projet. C'est de cette posture que procède l'identité du futur Centre telle qu'elle sera exposée dans la première partie du rapport.

D'un point de vue organisationnel, l'AP-CADHP s'est appuyé sur une équipe plus restreinte pour la rédaction de ce rapport et a sollicité, à cette fin, les services d'un consultant en actions sociales et de santé, CCMO Conseil et particulièrement Olivier Maguet. C'est cette équipe restreinte qui est qualifiée de « mission » dans ce rapport.

D) LA MÉTHODE DE TRAVAIL DE LA MISSION ET LE CONTENU DU RAPPORT

Fortes des contributions des chantiers thématiques, la mission a d'abord cherché à définir l'identité du Centre, au travers de ses enjeux et de son objet global, puis a proposé une configuration répondant aux métiers du Centre. Cette configuration est elle-même scindée en deux étapes successives : une première étape répondant à la phase de démarrage de l'activité du Centre (deux années) ; une seconde étape présentant la configuration optimale du Centre dans une programmation plus large d'activités.

Cette méthode aura permis de :

1. Définir l'objectif général du Centre

L'objectif général constitue la définition la plus large de l'objet auquel le Centre devra répondre et de l'environnement dans lequel il s'inscrira ; à cet égard, la mission s'est attachée à cerner l'identité du Centre et la nature des sources archivistiques et documentaires qu'il aura la mission d'identifier, de cataloguer et de sauvegarder ou bien de référencer pour faciliter l'accès à ces sources (dans et hors murs).

2. Définir les objectifs d'action du Centre

Son identité posée, la mission a défini les métiers du Centre, qui auront été déterminés au regard des besoins identifiés par rapport à ces sources archivistiques et documentaires. Au regard de ces métiers seront mis en évidence les publics auxquels il répondra.

3. Définir les objectifs opérationnels du Centre

Enfin, la mission a cherché à préciser au mieux les activités qui seront concrètement proposées par le Centre ainsi que les modes de fonctionnement et d'intervention associés à ces activités, afin d'évaluer les moyens nécessaires à leur réalisation et de rédiger le cahier des charges correspondant.

Le rapport sera ainsi structuré en deux parties :

- « un Centre, pour faire quoi ? » (l'identité et les métiers) ;
- « un Centre, comment cela marche ? » (l'activité et le fonctionnement).



PREMIÈRE PARTIE

L'IDENTITÉ ET LES MÉTIERS DU CENTRE

Constituer, sauvegarder et organiser la mémoire des LGBT : tel est donc l'objectif général auquel doit répondre le Centre. Il convient dès lors de :

- définir plus précisément l'identité du Centre ;
- cerner la nature des sources archivistiques et documentaires LGBT.

Ces deux étapes franchies, la mission pourra alors définir les futurs métiers du Centre, qui permettront de répondre aux besoins identifiés chez ses différents publics potentiels. Cette première partie du rapport traitera donc de cet ensemble, « fondamentaux » de l'entité « Centre d'archives et de documentation LGBT » sur lesquels se développera progressivement une organisation et un programme d'activités en seconde partie.

1) L'IDENTITÉ DU CENTRE

Il s'agit des caractéristiques intrinsèquement liées à l'objectif général du Centre et qui le définissent dans sa spécificité et son unicité. Ces caractéristiques concernent soit le volet « mémoire », soit le volet « LGBT ». C'est à partir de cette identité que pourront être déclinées les missions auxquelles le Centre œuvrera.

La spécificité du Centre

Le socle constitutif de l'identité du Centre est de **constituer et préserver de la mémoire**. À cet égard, rien ne le distingue d'un autre Centre d'archives et de documentation. Il trouve sa spécificité dans le fait que cette mémoire est **relative au monde LGBT**. Or nous avons souligné **l'enjeu particulier, de nature scientifique, culturelle et citoyenne**, dans lequel s'inscrit la nécessité de constituer une telle mémoire dans la trajectoire socio-historique déjà souligné dans l'introduction.

Au-delà de sa fonction de constitution et de préservation de la mémoire, le Centre revêt donc une identité forte qui le conduit à devenir un outil essentiel pour une meilleure connaissance des questions liées au monde LGBT, et donc pour une plus forte reconnaissance du fait social LGBT. Cette identité nourrit l'ambition d'aider à garantir la pérennité de l'inscription des LGBT dans l'espace citoyen.

Cette identité s'inscrit dans la continuité de la préoccupation qui a nourri les travaux de l'AP-CADHP : développer un cadre commun à des expertises différentes mais qui apportent, chacune, un éclairage sur la problématique traitée. La complémentarité des expériences et des savoirs qui nourrissent ces expertises viendra caractériser fortement le futur Centre. La mission se propose, pour illustrer son propos, de reprendre les catégories identifiées et promues dans le cadre du Collectif Interassociatif Sur la Santé (CISS)³.

Le sociologue Pierre Lascoumes, alors représentant de l'association AIDES au CISS, a développé les notions de complémentarité nécessaire des savoirs, en particulier avec deux contributions publiées dans le cadre du CISS.⁴ En s'appuyant sur les changements observés dans les relations médecin/malade depuis l'apparition de l'épidémie de sida, Pierre Lascoumes met en évidence l'émergence de deux phénomènes : « d'une part, la prise de parole des personnes atteintes qui refusent de plus en plus souvent de n'être que des objets de soin et revendiquent un statut de sujet de leur santé ; d'autre part, la constitution d'une compétence profane susceptible de produire des savoirs spécifiques, d'interpeller les discours et les pratiques des professionnels et de participer à une co-définition de la démarche clinique ».

Si la reconnaissance croissante d'un savoir spécifique aux personnes atteintes a contribué à renouveler profondément la relation thérapeutique, encore convient-il, selon Pierre Lascoumes, de réfléchir au modèle sur lequel les deux savoirs, médical et profane, interagissent. C'est alors que le sociologue propose un modèle de coopération entre les deux expertises, qui viendrait se substituer à un modèle où le savoir profane est nié, ou bien à celui où l'expérience du malade vient combler le manque du savoir médical (en particulier en cas de crise ou de difficulté).

Il s'agirait de dépasser l'inégalité dans la relation jusqu'alors existante et de construire ce qu'il appelle « une symétrie du savoir et du pouvoir, dans un modèle coopératif ». Il précise alors les conditions d'organisation de la relation : « ce modèle repose sur deux principes fondamentaux. Tout d'abord, celui de la reconnaissance de deux compétences, différentes certes, mais chacune ayant une légitimité particulière, celle du savoir scientifique d'un côté, celle du savoir empirique de l'autre. [...] Ensuite, le deuxième principe est celui de l'égalité relationnelle ; la différence dans les compétences ne doit pas se traduire par une inégalité dans la capacité d'expression et

³ Collectif de 24 associations d'usagers du système de santé, créé pour suivre la mise en œuvre de la réforme hospitalière de 1996. Au-delà de cet objectif premier, le CISS a la volonté d'agir sur l'ensemble des problématiques de santé en développant une démarche où le point de vue technique n'est pas suffisant pour gouverner les choix des politiques de santé. Cette démarche repose sur l'hypothèse qu'une approche globale réunissant tous les acteurs (en l'occurrence, ici, aussi les usagers du système de soin) est plus pertinente.

⁴ « La place des usagers dans le système de santé : de la dépendance à la coopération » et « Se dépendre de la parole du pouvoir : la mobilisation des profanes dans les secteurs médicaux et scientifiques », source : <http://www.leciss.org>.

dans le pouvoir de décision. Chacun des deux acteurs engagés dans la relation doit disposer de droits équivalents à l'expression de ses besoins, de ses buts et à la participation à la décision. Dans un tel modèle, le savoir profane et le savoir professionnel ne sont pas seulement complémentaires, ils deviennent indissociables. Le problème qui se pose est celui d'assurer leur possibilité de formulation respective et celui de leur coordination. Une coopération symétrique est à ce prix. Chaque savoir doit pouvoir être développé et transmis ; parallèlement, l'un et l'autre doivent pouvoir être ajustés, en s'appuyant et s'étoffant afin de préparer la décision de soin ».

Ce cheminement au travers de l'évolution des relations de pouvoirs et de savoirs dans le champ de la relation thérapeutique n'est pas anodin. Il nous offre une grille d'analyse qui permet, dans un autre champ⁵, de pointer et d'illustrer concrètement le projet spécifique auquel le Centre prétend : **organiser un cadre et un lieu autour de la constitution, de la sauvegarde et de l'organisation de la mémoire des LGBT qui obéisse à cette logique de complémentarité des connaissances et des expertises.**

Ce postulat théorique et pratique conduit tout naturellement à définir le Centre comme un espace où le spécialiste de l'archive, légitimé par son savoir scientifique et technique, sera amené à côtoyer le militant LGBT, légitimé par son savoir profane et son expérience collective, cette relation ayant pour objectif de répondre au mieux à la mission du Centre d'archives et de documentation. C'est en outre à cette condition que le Centre sera en capacité d'être, intellectuellement et physiquement, aussi accessible au chercheur en sciences sociales qu'à l'individu LGBT. Le Centre devra s'attacher à traduire cette préoccupation relative à la complémentarité des savoirs dans les organes de décision, de conseil et de gestion de la future entité. La place et l'expression des personnes détentrices d'un savoir empirique sur les thématiques LGBT devront en particulier être garanties dans les instances définissant la politique du Centre, y compris sous ses aspects scientifiques.

Dans cette préoccupation, le Centre témoigne ainsi d'une démarche moderne, que ce soit au regard d'une approche classique du milieu de l'archive (où l'information est uniquement confiée à un archiviste) ou à celui d'une propension croissante d'une partie du milieu LGBT à vouloir réduire la légitimité à intervenir uniquement sur l'appartenance au monde des LGBT.

Enfin, tant au regard de cette analyse que dans la configuration opérationnelle qui sera exposée dans la seconde partie de ce rapport de préfiguration, la spécificité du Centre se définit aussi par son unicité : au croisement des règles techniques et scientifiques de l'archivage d'un côté, de la dimension LGBT de l'autre, il n'existe pas aujourd'hui de structure identique en France.

⁵ Bien évidemment, le sujet est différent, mais notons accessoirement que des interactions fortes existent entre la thématique sida (et en particulier la réponse des personnes affectées) et celle de la sauvegarde et de la préservation de la mémoire des LGBT, dont l'urgence a été soulignée, justement, par la disparition, entre autre, de la mémoire vivante des gays décédés du sida et par la destruction ou la dispersion de leurs archives.

Des fonds d'archives privées traitant de sujets LGBT et/ou appartenant à des personnes, physiques ou morales, LGBT ont certes été identifiés par la mission (celui de l'Académie Gaie et Lesbienne par exemple), mais aucun d'entre eux ne s'est doté d'un processus de structuration, de développement et de valorisation de ses collections validant la prétention à devenir un Centre d'archives et de documentation disposant des compétences minimales requises selon les usages en vigueur dans le monde des archives.

*UN DISPOSITIF REPOSANT SUR UNE ALLIANCE DE SAVOIRS ET D'EXPERTISES
POUR CONSTITUER ET PRÉSERVER LA MÉMOIRE DES LGBT.*

La notion de sources archivistiques et documentaires LGBT

La spécificité qui définit l'identité du Centre (la mémoire des LGBT) nous amène à devoir préciser ce que signifie la notion de « sources archivistiques et documentaires du monde des LGBT », qui viendront constituer cette mémoire. Existe-t-il une spécificité des archives LGBT ? Si oui, comment la caractériser ? Quelles en sont les limites ? Que faut-il sauvegarder et conserver ? Face à ces questions essentielles, la mission propose d'adopter une démarche à la fois scientifique et pragmatique.

L'aspect scientifique de la démarche repose sur les définitions utilisées par les acteurs traditionnels du milieu de l'archive et de la documentation, définitions nourries par la loi de 1979 sur les archives. La mission propose ainsi les définitions générales suivantes :

- **archive :** matériel se définissant par un contenu (information) et un contenant (support), quels qu'ils soient, et qui est caractérisé par une unicité (intrinsèque ou acquise).
- **document :** matériel se définissant par un contenu (information) et un contenant (support), quels qu'ils soient.

Concernant les archives proprement dites, la mission intègre bien évidemment pleinement la distinction opérée par la loi de 1979 entre archives publiques et archives privées :

- **archive publique :** toute archive produite par une personne publique (personne morale ou personne physique dans le cadre de son activité publique) ; exemples : archives du ministère des Affaires étrangères ; correspondance officielle d'un parlementaire.
- **archive privée :** toute archive produite par une personne privée (personne morale ou individu) ; exemples : archives d'une association LGBT ; archive d'un individu LGBT.

L'aspect pragmatique doit aider à spécifier cette définition généraliste de façon à permettre d'identifier de façon cohérente et harmonisée les fonds que l'on pourrait qualifier de LGBT. À ce stade de la réflexion, cette spécification ne préjuge pas de l'éligibilité du fonds par le Centre au regard de son identité. La mission de préfiguration a débattu autour de deux possibilités.

***Possibilité 1 :** Peut être définie comme une source archivistique et documentaire LGBT un matériel pour lequel une caractéristique se rapportant à une dimension LGBT est présente dans au moins un des niveaux du schéma suivant :*

émetteur ⇨ **matériel (information ou support)** ⇨ **récepteur**

Cette première possibilité offre un potentiel de sources archivistiques et documentaires LGBT très large. Prenons par exemple le cas d'une romancière s'étant définie comme lesbienne lors d'un entretien dans la presse écrite et écrivant un ouvrage dont la trame romanesque ne traite aucunement d'un sujet LGBT et qui est publié dans une collection généraliste d'un éditeur à destination du grand public. Le matériel en question (le roman) est ainsi caractérisé par une information (la trame romanesque) et un support, à savoir le livre (il s'agira alors d'un document) ou le manuscrit (il s'agira alors d'une archive). Selon notre schéma, l'émetteur de l'information (la romancière) présente une dimension LGBT, tandis que ni le matériel (le roman), ni le récepteur de l'information (le public des lecteurs) ne présentent de dimension LGBT. La condition de spécification des fonds LGBT est requise ; le matériel est donc qualifié de source archivistique et documentaire LGBT. Il pourrait alors relever de la compétence du Centre.

***Possibilité 2 :** Peut être définie comme une source archivistique et documentaire LGBT un matériel (archive ou document tel que défini ci-dessus) pour lequel une caractéristique se rapportant à une dimension LGBT est présente dans le contenant (l'information) ou le contenu (le support).*

matériel ⇨ **information ou support**

Cette seconde possibilité vient circonscrire le potentiel de sources archivistiques et documentaires LGBT par rapport à la première. Dans le même exemple que pour la première possibilité (la romancière lesbienne), ni le contenu (la trame romanesque) ni le contenant (le livre ou le manuscrit) ne présentent de dimension LGBT. Le matériel n'est donc pas défini comme une source archivistique et documentaire LGBT et n'a aucunement vocation à relever de la compétence du Centre.⁶

Dans un double souci de rigueur scientifique (suivre au plus près les définitions de « archive » et de « document » utilisées par les hommes de l'art) et de principe de réalité (anticiper les conditions matérielles de repérage, d'identification, d'indexation voire de stockage des sources), la mission a choisi la seconde possibilité pour spécifier la nature LGBT des sources archivistiques et documentaires.

⁶ En revanche, le matériel constitué par l'article de presse où la romancière se définit comme lesbienne constituerait, lui, une source documentaire LGBT.

Est ainsi définie par la mission comme source archivistique et documentaire LGBT :

*TOUT MATERIEL DONT AU MOINS UN DES ELEMENTS DE DEFINITION
(CONTENU OU CONTENANT) EST CARACTERISE PAR UNE DIMENSION LGBT.*

La nature des sources archivistiques et documentaires LGBT relevant de la compétence du Centre

Une lecture large de la définition ainsi posée supposerait que la spécification LGBT d'une source entraîne automatiquement une éligibilité de cette source à la compétence du Centre en matière de constitution, de sauvegarde et d'organisation de la mémoire LGBT. Certes, le choix de la seconde option par rapport à la première réduit le volume potentiel des sources archivistiques et documentaires LGBT. Mais il n'en reste pas moins que la diversité qu'induit cette même définition ouvre le champ, en particulier concernant les archives privées, à une multiplicité de supports qui contiennent une information LGBT : correspondance, papiers personnels et notes de travail, journaux intimes, manuscrits, ouvrages, photographies, enregistrements audio-visuels, croquis, dessins et peintures, affiches, etc. mais aussi tout objet revêtant une information LGBT.

La question des objets, tant ces derniers recouvrent une palette large, doit ici être abordée, à la fois sous l'angle de l'intérêt scientifique, culturel et social et sous une approche pragmatique (en particulier au regard de l'indexation et des espaces de stockage si ces derniers sont collectés par le Centre). Les objets peuvent en effet recouvrir des formes très variées : vêtements, objets à caractère sexuel, accessoires divers, mobilier, etc. Les objets ainsi identifiés auraient un sens en tant que porteur d'une information sur le monde des LGBT. Les exemples suivants illustrent de manière non-exhaustive la diversité d'objets potentiels dans leur fonction d'information :

- un tee-shirt de l'association Gay Pride Paris qui informe sur une partie de la réponse associative à la question de la visibilité ;
- un godemiché ou un *cockring* qui informe sur les pratiques sexuelles ;
- une étoffe en forme de triangle rose qui informe sur la déportation des homosexuels sous le règne du nazisme en Europe ;
- une digue dentaire qui informe sur la sexualité sans risque chez les lesbiennes ;
- une parure de *Drag Queen* qui informe sur un mode de vie et une visibilité LGBT ;
- une trousse de médicaments hormonaux qui informe sur le processus de transformation sexuelle ;
- un costume de scène porté par un(e) interprète pour un rôle LGBT dans une pièce de théâtre qui informe sur la représentation des LGBT à une époque donnée ;
- un outil chirurgical utilisé pour les trépanations qui informe sur une politique répressive de l'homosexualité mise en œuvre par les autorités politiques et médicales dans une époque donnée.

Ces objets témoignent bien d'une information sur le monde et l'histoire des LGBT et entrent donc dans le cadre de la définition de spécification LGBT de la source. Leur identification et leur catalogage, voire leur collecte, par le Centre appellent toutefois une réflexion préalable. Tout d'abord, l'entité « Centre » telle que la mission la définit n'a pas une vocation muséale. Or la collecte d'objets LGBT relève autant d'une approche muséale que d'une approche archivistique et documentaire. Un compromis scientifique doit donc être établi pour éviter une dérive de ce type.

En outre, les procédures d'indexation qui seront définies par le Centre devront intégrer la spécificité (en terme de support) des matériaux LGBT de type objets pour optimiser leur catalogage et rendre compte au mieux de leur information. Or la tâche en la matière est déjà lourde, le thésaurus LGBT étant totalement à construire (voir page 25).

Enfin, des considérations pratiques sont aussi à prendre en compte : au-delà d'un « inventaire à la Prévert », le nombre potentiellement très important de ces objets à traiter peut venir perturber le bon démarrage de l'activité du Centre (y compris dans le volet collecte et conservation du matériel archivistique et documentaire par le Centre). La mission propose donc d'établir les principes suivants pour déterminer les sources de type objet qui relèveraient de la compétence du Centre :

- le Centre n'ayant pas une vocation muséale, le repérage et le catalogage des objets devra représenter une part minimale de l'activité archivistique et documentaire ;
- les objets repérés et catalogués devront être représentatifs d'information en matière de : comportements sexuels, pratiques sexuelles, identités sexuelles, inscription des LGBT dans leur environnement social (dont les objets témoignant de la répression ou des discriminations dont les LGBT ont été ou sont sujets, les objets témoignant d'une visibilité, etc.).

La phase de développement du Centre (voir seconde partie, chapitre I) offrira l'opportunité d'identifier expérimentalement des objets répondant à ces principes. La mission propose que, sur cette question, le Centre institue une commission *ad hoc* constituée de représentants du milieu associatif, commission qui aura pour mission de mener cette identification expérimentale. *In fine*, des choix argumentés de la commission permettront de définir une procédure pérenne qui sera validée par le conseil scientifique.

Toutes les autres sources archivistiques et documentaires LGBT répondant à la définition posée préalablement relèvent *de facto* de la compétence du Centre.

Le chapitre 3 de cette première partie (« les métiers du Centre ») donnera des exemples illustrant la nature des archives et documents qui relèvent de la compétence du Centre.

La nature des sources archivistiques et documentaires LGBT destinées à être collectées par le Centre

La spécificité du Centre ne doit pas entraîner un souci automatique de conservation des sources. Les critères de choix des sources LGBT à conserver devront faire l'objet d'une grille d'évaluation de la pertinence et de l'intérêt au regard de son objet social et de ses possibilités matérielles. Le Centre a en effet pour objet de constituer, sauvegarder et organiser la mémoire des LGBT. Cela ne signifie pas pour autant conserver toutes les sources formant cette mémoire.

Dans la majeure partie des cas, l'activité du Centre – et elle ne sera pas anodine ! – consistera à localiser, identifier et indexer les sources LGBT, pour en faciliter l'accès. À cet égard, la distinction « archives publiques / archives privées » vient apporter un premier critère de choix : les archives publiques, dans la mesure où elles sont accessibles par ailleurs, ne feront bien évidemment que l'objet d'un recensement et non d'une collecte. Pour les archives privées, le Centre décidera ou proposera une collecte et un stockage en fonction des priorités (voir chapitre 3-1).

2) LA VOCATION DU CENTRE

L'entité Centre trouve le fondement de son action dans une triple vocation :

- scientifique
- culturelle
- sociale et citoyenne

qui s'articule sur des principes directeurs :

- un Centre de ressources
- un système d'information
- un lieu central à Paris, cœur de l'Île-de-France, inscrit au sein d'un réseau de partenaires.

La constitution d'un thésaurus LGBT viendra donner, plus que d'autres actions, une traduction concrète de cette vocation. On peut parler de quintessence du projet de Centre à travers ce thésaurus.

Une vocation scientifique

La vocation scientifique du Centre constitue le projet originel de sa création et se nourrit de deux sources :

- la volonté d'adopter une méthodologie scientifique (archivistique et documentaire) dans son activité de constitution de la mémoire des LGBT ;
- la volonté d'agir sur la recherche.

Concernant le premier point, le Centre se doit de développer des procédures rigoureuses et crédibles qui lui permettent de garantir son appropriation par le milieu de la recherche. C'est à cette condition que le Centre sera en capacité de devenir :

- un lieu de travail et de référence indispensable à toute recherche sérieuse sur les LGBT, et plus particulièrement sur l'histoire des LGBT à Paris ;
- un lieu de rencontres et d'échanges scientifiques pour les chercheurs qui travaillent sur l'histoire des LGBT ou qui doivent prendre en compte l'histoire des LGBT dans leurs travaux ;
- un espace d'initiation et de promotion de recherches sur des sujets et thématiques non encore explorés.

À l'interface de ces deux aspects, le Centre est donc bien un outil de recherche et d'aide à la recherche. Eu égard aux enjeux en la matière, la mission de préfiguration propose la création d'un Conseil Scientifique dont la fonction sera d'orienter et soutenir le Centre dans la définition de la politique d'archivage et de documentation d'une part, l'aide à la recherche sous toutes ses formes d'autre part. Bien sûr, la composition de ce conseil devra s'inscrire pleinement dans l'identité du Centre relative à la complémentarité des savoirs.

Une vocation culturelle

La vocation culturelle est celle qui répond le plus à la notion d'intérêt général et généraliste qui guide l'action du Centre. Le Centre veillera à restituer de la manière la plus large possible les matériaux qu'il aura rassemblés, et ce par tout moyen approprié (expositions, reprographie, etc.). Cette vocation permet ainsi de montrer et faire connaître la diversité des parcours individuels et collectifs des LGBT. Elle signifie que le Centre devra donner l'accès le plus large à une information complexe et diffuse sur les LGBT et remplir une fonction éducative. À terme, le Centre devra ainsi pouvoir proposer une action pédagogique à l'instar de tout établissement à vocation culturelle.

Une vocation sociale et citoyenne

La vocation sociale et citoyenne consiste pour le Centre à faire connaître la place des LGBT dans l'histoire mais aussi à faire connaître la place que la société civile et politique leur a octroyée. De la même façon que la vocation scientifique pose les bases de l'avenir de la recherche sur les LGBT et que la vocation culturelle garantit l'accès à une information claire et précise, cette vocation sociale et citoyenne prépare l'avenir en aidant la société à lire et à comprendre les LGBT et en apportant des repères aux générations futures de LGBT. L'histoire des LGBT ne s'inscrit pas dans une trajectoire linéaire qui irait vers une intégration croissante dans la société. La situation des LGBT en France depuis 1791 (où la Révolution française a "dépénalisé" une première fois l'homosexualité⁷) est à ce titre très significative de ces retournements potentiels...

⁷ Loi des 19-22 juillet 1791 sur la police correctionnelle qui ne vise pas les relations homosexuelles dans les inculpations relatives aux mœurs.

Un Centre de ressources

Le Centre sera amené à repérer et à identifier des informations de nature très différente : archives et documents bien sûr, mais aussi informations et liens vers des partenaires variés (réseau international des archives et bibliothèques LGBT ; tous événements sociaux, politiques ou culturels concernant la vie des LGBT ; associations et partenaires LGBT ; institutions et établissements investis dans l'archivage et la documentation ; etc.).

Par ailleurs, le Centre sera lui-même créateur d'informations à destination de ses publics et de ses partenaires : de la diffusion des procédures de don d'archives à la valorisation des collections en passant par la programmation des activités du Centre ou l'aide à la recherche d'une référence. Pour la rendre intelligible et accessible, le Centre devra organiser la masse d'informations ainsi colligées. Cet ensemble organisé d'informations constituera la matière d'un Centre de ressources, réceptacle commun de toutes ces informations. Cela signifie aussi qu'il n'y a pas, dans cette perspective, de hiérarchie dans la valeur des informations (c'est-à-dire des informations qui seraient "nobles" – un fonds archivistique par exemple – et d'autres "moins nobles" – un article de presse par exemple). Quelle que soient leurs natures, toutes les informations seront traitées, en raison même de leur appartenance au Centre de ressources, dans le même cadre fonctionnel et méthodologique. Le rapport de préfiguration va s'attacher à décrire les contenus et les usages de ce Centre de ressources.

Un système d'information

Ce Centre unique ne sera fonctionnel que si les ressources ainsi engrangées peuvent bénéficier d'un mode de traitement et d'accès commun, appelé système d'information. Par système d'information (S.I.), on entend un système global qui capitalise, mutualise, lie, rationalise et structure les données de toute nature et sur tous supports que le Centre aura à traiter, à savoir :

- les données concernant les archives et les documents ;
- les données concernant les partenaires ;
- les données concernant les publics ;
- les données concernant les activités du Centre ;
- les données internes de fonctionnement du Centre.

Le S.I. doit englober toutes les étapes du traitement des informations. Il doit permettre plusieurs procédures d'utilisation :

- accès aux bases de données (catalogues, fonds numérisés) ;
- accès aux services proposés par le Centre ;
- mise en réseau des partenaires ;
- outil de communication du Centre vers l'extérieur (recueil des fonds archivistiques, diffusion et de valorisation des collections, politique des publics, etc.) ;
- outil de fonctionnement interne au Centre (Intranet).

Un lieu central à paris inscrit dans un réseau de partenaires

Le rapport rappelle les arguments pour lesquels le Centre devait être localisé dans ses aspects matériels à Paris. Mais les principes précités permettront de dissocier les ressources du Centre d'une recherche physique dans le local du Centre.

Il n'en reste pas moins que le Centre tel qu'il se profile ne peut fonctionner sans associer étroitement les représentants de ses différents partenaires, dont les associations LGBT. Afin d'atteindre son objectif et de remplir sa vocation scientifique, culturelle et sociale, il doit tisser les liens les plus étroits avec les acteurs nationaux concernés :

- du monde des archives et de la documentation ;
- du secteur associatif LGBT ;
- du milieu de la recherche ;
- des institutions et collectivités locales.

Au-delà des impératifs de bon fonctionnement, cette politique de liens actifs est une condition pour ne pas autonomiser, voire enclaver, les questions liées au monde des LGBT. Elle constitue ainsi un garant de l'intégration pleine et entière des problématiques relatives aux LGBT dans les questions sociales et politiques. Les partenariats devront se fonder sur des actions concrètes ; ce sont les actions qui fédèreront le réseau et non une logique institutionnelle. La participation au réseau reposera ainsi sur la base d'un partenariat actif et volontaire, et d'une contribution financière et en nature. Le Centre sera ainsi un équipement plus un réseau, et cet ensemble donnera naissance à des projets.

Pour plus d'efficacité, la mission propose que le réseau, qui sera conçu comme une organisation permanente, trouve son existence juridique dans une instance *ad hoc* : « **le réseau du Centre** ». L'adhésion à cette instance serait laissée à la libre appréciation des partenaires. À cette dimension nationale devra bien sûr s'adjoindre une mise en réseau internationale, en particulier avec les autres centres d'archives et de documentation LGBT.

La constitution d'un thésaurus LGBT

La vocation et les principes directeurs du Centre définissent le cadre conceptuel dans lequel il fera évoluer son activité. Ce cadre doit être doté d'un langage commun, à commencer par l'analyse, la compréhension et la lecture des informations. C'est la fonction d'un thésaurus qui est ici soulevée.

Un thésaurus est un répertoire alphabétique de termes normalisés pour l'analyse de contenu et le classement des documents d'information. C'est l'outil qui non seulement permettra de décrire mais aussi d'indexer les matériels qui seront catalogués.

Or il n'existe pas aujourd'hui, dans le milieu de l'archive et de la documentation, de vocabulaire technique spécifique aux LGBT qui viendrait constituer le langage commun à tous les acteurs de la mémoire des LGBT : gestionnaires et utilisateurs des ressources, partenaires. L'enjeu du thésaurus est donc majeur, non seulement pour l'activité du Centre, mais généralement pour les enjeux auxquels il entend répondre. Il viendra définir une lecture de l'histoire des LGBT, à travers une grille d'analyse des sources, grille à la construction de laquelle participeront les LGBT au même titre que les spécialistes en la matière. **Avec le thésaurus, les LGBT participeront ainsi activement à l'écriture de leur histoire.**

Concrètement, le thésaurus LGBT que le Centre aura à définir :

- permettra l'indexation des sources archivistiques et documentaires LGBT ;
- rendra de fait possible l'accès à ces sources en fonction de critères de recherche ;
- sera une réponse sociale et politique à d'autres grilles de lecture (exemple : une lecture fondée sur la déviance pour les archives judiciaires et policières) ;
- illustrera concrètement la démarche méthodologique novatrice du Centre qui repose sur une stratégie d'alliance et de complémentarité des savoirs scientifiques et empiriques.

C'est en ce sens que le thésaurus LGBT est à la fois une conséquence forte de l'identité du Centre et la traduction la plus explicite de sa vocation. La constitution d'un tel thésaurus représente donc pour le Centre une tâche prioritaire, à la fois chronologiquement et transversalement à son activité.

3) *LES MÉTIERS DU CENTRE*

Par « métier », nous entendons une fonction générique à laquelle répond le Centre dans le cadre de son identité et de sa vocation. Cette fonction se traduit elle-même par des missions, qui font l'objet de définitions précises.

Au regard des éléments définissant son identité et sa vocation, le Centre sera amené à exercer deux métiers :

- un métier de Centre d'archives
- un métier de Centre de documentation.

La présentation de ces 2 métiers ainsi identifiés va définir les contenus conceptuels et analytiques du Centre. Ces contenus trouveront ensuite leur déclinaison opérationnelle dans une série d'activités qui seront mises en œuvre par une organisation (structure, modalités de fonctionnement, compétences requises, moyens, etc.) ; cette déclinaison opérationnelle fera l'objet de la seconde partie du rapport.

3-1) le métier de Centre d'archives

Définition

Le métier de Centre d'archives peut se définir par la fonction générique de constituer et de préserver la mémoire LGBT.

Cette fonction consiste, pour le Centre, à concevoir et à développer toutes les procédures nécessaires à l'identification, la sauvegarde, la collecte, l'organisation et la mise à disposition des sources archivistiques LGBT. Elle se traduira par les missions suivantes :

- assurer l'identification et la sauvegarde des archives privées ;
- promouvoir le recueil d'archives privées (appel à dons, legs et dépôts) ;
- recenser les archives publiques ;
- faciliter la consultation des archives publiques communicables ;
- cataloguer toutes les archives identifiées ;
- impulser des programmes de numérisation de ces archives ;
- valoriser les fonds d'archives du Centre.

Contenus

• UN OUTIL DE RECENSEMENT DES ARCHIVES DÉJÀ PRODUITES

Le Centre d'archives sera tout d'abord un outil de recensement des archives produites. Les archives concernées sont celles ayant fait l'objet des définitions au chapitre I. Au terme de ses travaux, la mission peut, au travers de quelques illustrations, dresser une typologie (non définitive) des archives LGBT.

Archives publiques :

- fonds des administrations centrales et services de l'État (ex : Préfecture de Police de Paris, ministère de l'Intérieur, ministère de la Justice, ministère des Affaires sociales et de la Santé...) ;
- fonds des correspondances de titulaires d'une charge publique (fonctions électives, exécutives ou techniques...) ;
- fonds audiovisuels (ex : INA, BIFI, archives de Pink TV...) ;
- fonds parlementaires (ex : commissions d'enquête, rapports de projets ou propositions de loi...).

Archives privées :

- fonds des associations LGBT (documents sociaux, documents relatifs à l'activité, dossiers thématiques, documents d'adhérents...) ;
- fonds des maisons d'édition littéraire ou de presse LGBT (ex : fonds *Illico*, fonds *GPH*, fonds *Lesbia Magazine*...) ⁸ ;
- fonds de personnalités LGBT ;
- fonds collectés par des LGBT.

⁸ Attention : il s'agit dans cette partie uniquement des matériaux de type « archives ». Exemples : compte-rendus de rédaction, maquettes originales, manuscrits éventuels, projets éditoriaux, etc.). Les collections des titres édités par ces maisons sont de nature documentaire et concerneront le second métier du Centre.

Le recensement des archives consiste à :

- identifier et localiser la personne publique ou privée détentrice : nature de la personne, localisation géographique ;
- décrire les fonds détenus : informations contenues, types de supports, résumés et notices ;
- indexer les fonds décrits : sujets traités, mots-clés ;
- préciser les modalités de communication des fonds ;
- cataloguer les fonds indexés : classification de toutes les informations relatives au fonds dans la base de données du Centre.

Une attention particulière sera apportée au recensement des archives privées, en particulier autour des deux préoccupations suivantes :

1. Parmi la population LGBT, on peut considérer que les gays et, dans une moindre mesure, les lesbiennes sont historiquement mieux organisés collectivement et mieux intégrés socialement que les autres catégories ; il est donc loisible de penser que les personnes gays et lesbiennes (et en particulier celles ayant exercé des responsabilités dans les mouvances socioculturelles LGBT) auront une propension plus grande à avoir gardé des archives personnelles entrant dans le champ de compétence du Centre, à faire connaître spontanément l'existence de leurs fonds personnels ou à les rendre accessible. Le Centre devra donc veiller à développer une démarche active de recensement d'archives privées en direction des autres catégories de la population LGBT et de populations minoritaires au sein du milieu LGBT (en raison d'une origine géographique, ethnique, de pratiques socio-comportementales, de situations de discrimination voire de clandestinisation, etc.). C'est à cette condition que l'information constituée par les LGBT et organisée par le Centre tendra vers la plus grande diversité et la plus grande représentativité. Cette attention se traduira par la mise en place de procédures de partenariats avec des relais, formels ou informels, issus de ces minorités.
2. Les associations LGBT constituent un producteur majeur d'archives. Le Centre devra donc veiller à mettre en place et proposer une politique spécifique de recensement des archives produites par les associations LGBT. Cette préoccupation doit être d'autant plus prégnante que ces associations disposent souvent de peu de moyens de fonctionnement à même de garantir une stratégie efficace de sauvegarde de leurs archives. Le Centre proposera donc à toutes les associations LGBT un service gratuit de soutien à la mise en place d'une politique d'archivage : mise à disposition des associations d'une compétence technique archivistique dont la mission sera de proposer un cadre pour organiser et indexer les archives produites. Le cas échéant (voir ci-dessous), le Centre pourra proposer de collecter les archives ainsi produites. En tous les cas, cette procédure d'accompagnement actif des associations LGBT permet de poser un cadre pour la sauvegarde et l'accès aux archives produites par ces associations.

Concernant les archives privées, de quelque nature qu'elles soient, le Centre proposera, à tout détenteur qui le souhaite, un service de diagnostic et d'inventaire de ses fonds. Ce service se déroulera en deux temps :

1. un premier temps de description brève par le détenteur des fonds qu'il souhaite faire recenser ; une fiche de description sera ainsi mise en ligne sur le portail internet du Centre, à défaut envoyé par courrier ;
2. un second temps où le Centre, en fonction des informations transmises, proposera au détenteur une procédure de diagnostic qui peut se décliner en différentes options selon les moyens et la volonté du détenteur :

- **Les diagnostics archives**

Après un déplacement sur place d'une ou deux journées, qui permet de dresser un état des lieux des archives et des conditions de conservation, le Centre rédige un inventaire sommaire et propose des orientations quant à l'exploitation et la préservation des fonds. Lorsque les archives ne sont pas conservées dans un lieu unique, le rôle du Centre consiste aussi à "reconstituer" le "fonds virtuel" en se déplaçant chez les différentes personnes susceptibles d'avoir conservé des documents.

- **Les inventaires sur site**

Un(e) chargé(e) de mission est envoyé(e) sur place par le Centre. Il procède au tri, au conditionnement et au classement des archives et rédige un inventaire détaillé. Si la personne ou l'organisme détenteur du fonds souhaite mener lui-même l'opération d'inventaire, il peut s'adjoindre la présence d'un(e) chargé(e) de mission du Centre pour l'accompagner dans les opérations de classement (inventaire accompagné sur site).

- **Les inventaires de fonds déposés**

Le processus est identique à celui des inventaires sur site, mais après le transfert des documents dans les locaux du Centre. Cette solution est proposée en priorité lorsque les fonds sont menacés (par exemple : par un manque de place, de mauvaises conditions de conservation ou une cessation d'activité de l'organisme détenteur).

Un rapport complet est rédigé à l'issue de chaque opération : il comporte une présentation du détenteur du fonds (historique pour les organismes ou biographique pour les particuliers), l'état des archives (quantité, nature...), les conditions de communication et l'inventaire réalisé dans le cadre de l'opération. Des notices signalant l'intérêt historique du fonds ou préconisant les perspectives de valorisation, ainsi que des annexes et un index peuvent compléter chaque rapport. Ces rapports, qui intègrent les données diffusées par le Centre, contribuent eux-aussi à une meilleure visibilité de l'histoire des LGBT en France auprès du public.

La mission de recensement des archives devra se traduire concrètement par la réalisation et l'édition d'un catalogue et d'un guide des sources archivistiques LGBT, dont la fonction, au-delà de la compilation de toutes les données concernant les archives, sera aussi d'orienter l'utilisateur du Centre dans ses recherches.

• **UN PRODUCTEUR D'ARCHIVES**

Fidèle à son identité de Centre de la mémoire des LGBT, le Centre développera un dispositif de recueil de la mémoire vivante. Les témoignages, autour d'expériences personnelles (parcours de vie des LGBT) ou liées à un engagement social, culturel ou politique relatif à des dimensions LGBT, constituent un creuset important d'informations cruciales sur les LGBT. Ces informations ne peuvent se transformer en source archivistique que si un dispositif de recueil de cette mémoire vivante est mis en place. Le Centre devra développer un tel dispositif, qui fera l'objet d'une tâche permanente.

Deux niveaux de témoignages peuvent être identifiés, auxquels correspondront des procédures adaptées de recueil de la mémoire vivante :

1. un niveau de témoignage autour de parcours de vie, quels qu'ils soient ;
2. un niveau de témoignage concernant, soit une implication active dans l'histoire des LGBT (exemple : militant associatif LGBT, personnalité LGBT, personnalité non-LGBT ayant agi dans le cadre de ses engagements socioprofessionnels sur le monde des LGBT), soit un parcours de vie représentatif de dimensions sociales et historiques importantes pour les LGBT.

Le premier niveau devra faire l'objet d'un dispositif d'enregistrement audio-visuel auto-administré permanent (de type "photomaton"), qui pourrait être localisé physiquement au Centre, accessible par le biais du portail Internet ou proposée à chacune des manifestations hors les murs programmées ou soutenues par le Centre.

Le second niveau devra faire l'objet d'une définition de la méthode de collecte commune à toutes les personnes interviewées selon laquelle opéreront des enquêteurs spécialement formés à cet effet (entretiens semi-directifs). Dans ce second niveau, le Centre veillera à prendre en compte la préoccupation de diversité et de représentativité exprimée précédemment. Il s'attachera en particulier à recueillir des parcours qui paraissent insignifiants au regard des critères de la société contemporaine ou qui sont invisibilisés par les normes et habitudes sociales actuelles.

Le recueil de cette mémoire vivante s'inscrit pleinement dans l'identité et la vocation du Centre, qui exige en particulier de veiller à ce que la parole sur l'histoire des LGBT ne soit pas uniquement portée par des spécialistes ou des scientifiques. Dans tous les cas, ce recueil sera réalisé par enregistrement numérique pour faciliter le traitement informatisé des informations recueillies et leur intégration dans la base de données, interrogeable par un moteur de recherche.

Enfin, au-delà du recueil de la mémoire, qui constituera certainement la majeure partie de l'activité du Centre comme producteur d'archives, certaines activités du Centre seront génératrices d'archives (documents de préparation d'événements culturels, de séminaires, de rencontres scientifiques, etc.).

• **UN LIEU DE COLLECTE ET DE STOCKAGE PHYSIQUE DES ARCHIVES PRIVÉES**

Au-delà de sa mission première de recensement des archives, le Centre collectera lui-même les archives, pour en garantir préservation et accessibilité, selon deux procédures :

- les dons et legs : la personne ou l'organisme détenteur transfère la propriété de ses fonds au Centre ;
- les dépôts : la personne ou l'organisme détenteur garde la propriété des archives mais transfère au Centre l'usufruit de ses fonds.

Le Centre devra définir les critères conduisant à une collecte et à un stockage des fonds dans ses locaux de façon à atteindre un niveau de pertinence qui intègre le souci de la représentation de l'ensemble des individus et groupes LGBT. Il devra néanmoins procéder à des choix dictés par des contraintes physiques (remises non-extensibles à l'infini...). Ses priorités seront guidées par :

- l'urgence, définie par l'état des fonds (supports) ou des caractéristiques propres à la personne ou à l'organisme détenteur qui mettrait en danger la préservation des fonds ;
- l'intérêt historique et la valeur des fonds ;
- la représentativité des fonds, les matériels détenus par le Centre (informations et supports) devant couvrir un spectre aussi large que possible.

Le Centre de Paris-Ile-de-France aura à cœur de travailler avec les autres entités poursuivant ces mêmes objectifs afin de réorienter certains fonds vers eux, tout comme le font l'intégralité des archivistes dans le monde.

• **UN LIEU DE NUMÉRISATION DES ARCHIVES PUBLIQUES ET PRIVÉES**

La numérisation, qui consiste à reproduire sur support informatisé le matériel archivistique recensé par le Centre, s'inscrit dans la suite logique du travail d'inventaire et répond aux mêmes principes : préservation, conservation et valorisation. Non seulement la conservation et la pérennité des archives sont ainsi optimisées mais elle offre une ressource beaucoup plus facilement communicable.

Toutefois, la numérisation des archives demande des moyens techniques et financiers conséquents, qui rendent longues et difficiles au moins dans un premier temps, la numérisation de toutes les sources archivistiques.

Le Centre devra donc s'attacher à définir des priorités en terme de numérisation ; il pourra aussi impulser des programmes en relation avec d'autres institutions (en particulier les organismes détenteurs d'archives publiques). Il paraît évident que la première priorité de la mission sera la numérisation des fonds dont l'état de conservation n'est pas garanti.

3-2) le métier de Centre de documentation

Définition

Le métier de Centre de documentation peut se définir par la fonction générique de permettre un accès le plus large et le plus démocratique à l'information sur les LGBT et de rendre possible toute action pédagogique sur le monde des LGBT. Cette fonction répond plus particulièrement à la vocation culturelle et sociale du Centre et se traduira par les missions suivantes :

- recenser toutes les sources documentaires concernant les LGBT ;
- faciliter l'accès à ces sources documentaires ;
- favoriser la diffusion de l'information concernant les LGBT ;
- développer une compétence transversale de gestion et de valorisation des collections du Centre.

Contenus

• **UN OUTIL DE RECENSEMENT DE LA DOCUMENTATION LGBT ET SUR LES LGBT**

Le Centre de documentation sera tout d'abord un outil de recensement de la documentation LGBT. Les documents concernés sont ceux ayant fait l'objet des définitions au chapitre I. Au terme de ses travaux, la mission peut, au travers de quelques illustrations, dresser une typologie (non définitive) de la documentation LGBT.

- Les titres de la presse LGBT : Revue de l'association *Arcadie* (1954-1982), mensuel *Lesbia Magazine* (depuis 1979), *Gai Pied Hebdo* (1979-1993), revue *Masques* (1979-1986), les revues des éditions SAN (1966-1994 : *Hommes*, *Off*, *Jean-Paul*, *Olympe*, etc.), les collections des titres édités par les groupes de Jacky Fougeray (*Samourai*, *Ex-Aequo*, *Illico*, etc.), la *Revue H* (1995-1997), la revue *Triangul'ère* (depuis 2000), [voir liste en annexe].
- Les documents LGBT publiés et destinés à la vente publique (numéro ISBN), quel que soit le support (écrit, numérique, etc.) : ouvrages de toutes natures (romans, essais, recueils, manifestes, dictionnaires, anthologies, manuels, etc.) constituant un matériel LGBT ; articles de la presse généraliste concernant les LGBT.
- Les documents édités par les associations LGBT : affiches, tracts, plaquettes, dépliants, bulletins internes et externes, sites Internet, etc.
- Les documents scientifiques (actes de colloques, revues universitaires, etc.) ou culturels (catalogues d'exposition, programmes de manifestations culturelles, etc.) concernant en tout ou en partie les LGBT.

Le « document » est un matériel qui n'est pas caractérisé par une unicité ; cela signifie qu'une grande majorité de documents de nature LGBT est accessible en de multiples endroits. Pour illustrer ce propos, citons uniquement l'exemple des romans ou des essais de nature LGBT qui sont a priori disponibles dans de nombreuses bibliothèques. L'accessibilité de ces documents peut toutefois être contrainte par différents éléments.

Dans le cas des documents imprimés à visée de publication, nous pouvons ainsi identifier les contraintes suivantes :

- limitation du tirage des exemplaires d'un ouvrage ;
- confidentialité de la maison d'édition ;
- restriction de l'accès aux réseaux de diffusion (exemple : pour une revue, vente par abonnement uniquement et non en kiosques ; pour un ouvrage, maison d'édition qui n'est pas inscrite dans un réseau de diffusion en librairie) ;
- ancienneté de la publication (ouvrage épuisé).

Dans sa mission de recensement, le Centre devra donc veiller à bien cerner les contraintes pesant sur l'accessibilité d'un document de nature LGBT. Ces contraintes viendront en effet alimenter les priorités dans les choix de collecte directe de ces documents par le Centre et de numérisation.

Les documents ainsi recensés feront l'objet d'une description et d'une indexation ; les données colligées donneront lieu à un catalogue et un guide des sources documentaires LGBT. L'aspect « guide des sources » prend ici une dimension particulièrement importante : le guide devra s'attacher à décrire au mieux la localisation des différentes possibilités d'accès à ces documents, tant en terme de modalités de consultation (consultation physique ou numérique) que de localisation géographique. Pour les imprimés par exemple, le Centre devra consulter les catalogues des bibliothèques de toutes natures pour permettre de dresser, pour chacun des ouvrages recensés, leur localisation précise sur le territoire.

• **UN LIEU DE RESSOURCES DOCUMENTAIRES**

Le Centre se matérialisera par un lieu, qui offrira à la fois une base fonctionnelle et logistique (y compris en terme de stockage), et un lieu d'accueil pour tous les publics intéressés. Ont été déjà identifiés, sur le volet « archives », les matériaux qui feront prioritairement l'objet des efforts de constitution et d'enrichissement des collections du Centre. Bien évidemment, sous réserve des contraintes juridiques, ces archives collectées par le Centre (en propriété pleine ou en gestion dédiée) seront physiquement consultables dans ce lieu. Le public concerné par les archives ne représente toutefois qu'une partie des publics potentiellement intéressés par les activités et les ressources du Centre.

Le volet « documentation » est susceptible d'attirer un nombre important de personnes, LGBT ou non, désireuses d'avoir accès à une information large sur le monde des LGBT (entre autre par la consultation des périodiques LGBT ou de dossiers de presse). En regard de cette fréquentation du lieu, le volume potentiel des documents LGBT est imposant : ouvrages, périodiques, dossiers de presse, etc. Dans une configuration où il représente aujourd'hui une entité créée *ex nihilo*, le Centre doit donc définir une politique de priorisation des sources documentaires qu'il compte collecter en propre et offrir à la consultation physique du public dans ses locaux.

Seule l'évolution sur le long terme de l'activité du Centre offrira l'opportunité d'évaluer ces choix et d'envisager un réajustement en fonction des niveaux de fréquentation et des attentes du public et des moyens disponibles.

La mission propose que le Centre se dote, en propre, d'une documentation qui soit constituée par :

- les collections de la presse LGBT française (voir liste non exhaustive en annexe) ;
- les ouvrages de type « usuels » (dictionnaires et ouvrages de type digest LGBT, essais spécialisés sur l'histoire des LGBT à Paris et en France) ;
- dans la mesure des moyens et des opportunités, les ouvrages LGBT épuisés.

Cette hiérarchie devra aussi guider les priorités de la numérisation des sources documentaires, qui devra concerner en premier lieu les périodiques de la presse LGBT. Au-delà des contraintes qui président à ces choix, la politique du Centre s'inscrit ainsi dans les modalités développées par les bibliothèques LGBT dans le monde, qui tendent à privilégier l'orientation vers des collections LGBT gérées par des bibliothèques de « droit commun » (quitte à favoriser la constitution de ces fonds).

C'est le cas de la GLBT Historical Society of Northern California, établie en 1985 à San Francisco, qui est l'un des centres sur la culture et l'histoire des LGBT le plus complet et le plus professionnel du monde entier. Ses collections comprennent des fonds d'archives privées et publiques, des titres de périodiques, des photographies, vidéos et films. Sauf cas exceptionnel, la collection ne comprend pas de livres, ce domaine étant laissé à une bibliothèque municipale. Les sources numérisées, en matière de documentation, sont prioritairement les périodiques, en particulier les titres de collections qui sont devenues rares.

Les autres sources documentaires recensées figureront donc dans la base de données du Centre avec les éléments d'information relatifs à leur localisation et à leur accessibilité. Le Centre veillera à promouvoir, en particulier au sein de son réseau de partenaires, des programmes de numérisation des collections constituées sur d'autres sites.

• **UN LIEU DE DIFFUSION ET DE VULGARISATION DE L'INFORMATION RELATIVE AUX LGBT**

Dans le cadre de sa vocation culturelle, sociale et citoyenne, le Centre de documentation est investi d'une mission d'intérêt général qui doit le conduire à :

- dans le cadre des flux entrants : offrir la plus large accessibilité aux ressources documentaires LGBT ;
- dans le cadre des flux sortants : favoriser la diffusion la plus large de la connaissance et des informations sur les LGBT.

Le Centre s'attachera donc à développer :

- une politique d'accès large aux ressources ;
- une politique de valorisation de ses collections et des autres sources.

Dans la mesure où le Centre de documentation apparaît comme le « gestionnaire » de l'espace d'accueil d'un public potentiellement plus nombreux et plus diversifié que celui du volet « archives », cette mission, qui concerne la totalité des sources archivistiques et documentaires, relèvera du champ de compétence du métier de Centre de documentation.

Il s'agira pour le Centre de documentation de :

sur les flux d'informations entrants :

- assurer la gestion de toutes les collections propres au Centre et de leur accès physique, étant entendu que les aspects techniques et scientifiques des archives resteront sous la responsabilité du pôle « archives » ;
- gérer la base de données des sources documentaires recensées par le Centre ;
- orienter les usagers du Centre ;
- répondre aux requêtes des internautes.

sur les flux d'informations sortants :

- valoriser les collections du Centre : programmation d'événements (colloques, expositions, etc.), édition d'une revue ;
- valoriser l'activité scientifique et culturelle du Centre : actes des colloques, catalogues d'expositions, promotion de travaux universitaires réalisés dans le cadre du Centre, diffusion de la revue, etc. ;
- réaliser des dossiers pédagogiques sur des thématiques concernant les LGBT ;
- prendre en charge l'actualité du portail Internet (animation des forums, entretien des mailing listes, etc.) ;
- animer un service relations avec les médias.

À l'interface de ce système de flux entrants/sortants de requêtes, le Centre de documentation sera chargé de la mise en œuvre de la politique des publics.

4) LA POLITIQUE DES PUBLICS

Une politique des publics consiste à prendre en compte la diversité des usagers du Centre et des besoins en matière de sources archivistiques et documentaires LGBT pour adapter les modalités d'accès aux services proposés par le Centre et pour définir la communication sur sa mission et ses activités.

Les publics du Centre

La diversité des publics potentiels du Centre reflète la diversité des besoins d'information sur les LGBT. Il s'agit ici de catégoriser ces publics afin de pouvoir définir une politique adaptée.

Ces besoins différents traduisent 3 grandes catégories de publics.

Un public qualifié de « spécialisé »

Par public spécialisé, nous entendons un public qui se définit par une recherche d'information sur les LGBT répondant à un objectif précis, quelle que soit la nature de cette demande. Il peut s'agir de chercheurs, d'étudiants, de responsables associatifs LGBT, de journalistes, d'intervenants en milieu scolaire, etc. Dans tous les cas, la demande est cernée et le public attend un accès à une information spécifique.

Le Centre doit pouvoir analyser et traiter de manière personnalisée et rapide les demandes de ce type.

Un public qualifié de « LGBT »

Par public LGBT, on entend toute personne se définissant et/ou se reconnaissant LGBT ou se questionnant sur son orientation sexuelle et/ou son identité de genre et cherchant à avoir une information dont la nature et les contenus ne sont pas forcément définis au préalable. Cette information peut répondre à une curiosité personnelle généraliste, un souci de trouver des repères collectifs à une histoire personnelle, etc.

Le Centre, dans la mesure où il se veut le lieu de la mémoire et de l'histoire des LGBT, doit pouvoir accueillir la demande de ces personnes, et offrir un éventail de réponses appropriées.

Un public qualifié de « généraliste »

Par grand public, on entend toute personne intéressée par la mémoire et l'histoire des LGBT et ne répondant pas aux deux catégories précédentes.

Le Centre doit pouvoir proposer à ces personnes, une offre d'information adaptée.

La prise en compte de ces publics dans les réponses apportées par le Centre

Les catégories de public sont ainsi doublement définies en fonction de :

- la demande exprimée
- la vocation et les moyens mis en œuvre par le Centre pour y répondre.

Les réponses effectives seront contraintes par les priorités politiques et matérielles du Centre.

Concernant l'accès au local du Centre

Tous les publics devront bien évidemment pouvoir être accueillis au local du Centre. Ce dernier devra toutefois prévoir deux types d'espaces :

- un espace d'accueil qui permet d'identifier la catégorie de public à laquelle la personne appartient afin de pouvoir l'orienter selon sa demande ;

- une salle de consultation où les sources archivistiques et documentaires du Centre seront consultables, certaines d'entre elles l'étant en accès libre (usuels et périodiques en rayonnage), les autres l'étant sur demande (archives et autres sources documentaires). Cette salle devra aussi être dotée de postes de travail informatiques pour l'accès au catalogue, aux données numérisées et aux liens. Une configuration idéale permettrait de séparer les publics spécialisés des autres publics afin d'assurer aux premiers une totale tranquillité nécessaire à leurs travaux.

Concernant l'accès Internet au Centre

La configuration du portail Internet du Centre devra, pour la partie recherche de données, prévoir des profils de consultation en ligne. La première consultation donnera ainsi lieu à un questionnaire préalable permettant de catégoriser les natures des demandes. S'il le souhaite, l'utilisateur fréquent se verrait aussi doter d'un identifiant, qu'il pourrait ensuite utiliser lors de chacune de ses connexions au portail. Cette procédure correspond à un souci d'optimiser la réponse donnée par le Centre à la requête de l'utilisateur mais aussi à permettre une évaluation des publics et des usages.

Les publics dotés d'un identifiant pourraient ainsi constituer une sorte de public fidélisé, qui ferait l'objet d'un service personnalisé en matière de flux sortant :

- réception automatique de messages généralistes réguliers (bulletin du Centre, programme d'activité, etc.) ou exceptionnels (messages d'alerte sur l'identification ou l'arrivée d'un fonds particulièrement intéressant, événements, etc.) ;
- inscription à des forums thématiques (liés à l'objet de la demande) et réception de messages d'alerte relatifs aux sources archivistiques et documentaires concernant l'objet de la ou des demandes de l'utilisateur.

Le développement des publics

Tant dans sa phase d'ouverture que dans sa montée en charge, le Centre devra veiller à faire connaître et à promouvoir son existence et ses services auprès de ces trois catégories de public. Outre un socle commun, la politique de communication sera donc aussi adaptée à ces publics. Le Centre devra ainsi veiller à mettre en œuvre une communication ciblée vers les publics suivants :

- associations LGBT : promotion de l'offre de service gratuit de soutien à la mise en place d'une politique d'archivage, incitation à la participation au réseau de partenaires du Centre... ;
- milieu de la recherche : valorisation des fonds recensés, promotion de pistes de recherches sur des sujets peu explorés ou sur des matériels peu exploités... ;
- le monde des LGBT : articles dans les médias LGBT ;
- leaders d'opinion de la société civile et politique : dossiers de présentation, invitations à venir découvrir le Centre... ;
- réseau de partenaires : animation du réseau de partenaires (lettre régulière), incitation des partenaires à diffuser une information sur le Centre auprès de leurs publics... ;
- Éducation : promotion des dossiers pédagogiques, diffusion de l'information sur le Centre dans la communauté éducative (rectorats, fédérations de parents d'élèves, collectivités territoriales), ... ;

Grand public : articles dans les médias généralistes, entreprises, administrations...
La communication visera aussi et surtout à inciter au don d'archives et de documentation afin d'enrichir le fonds.

Le développement des publics devra conduire à une offre de fidélisation au Centre et de soutien à son activité. Au-delà des outils de communication envisagés plus haut, le Centre devra concevoir un espace traduisant institutionnellement cette fidélisation et ce soutien. Une « Société des Ami(e)s du Centre » devra être créée et disposer d'une représentation dans les instances du Centre.

Enfin, le Centre réalisera une revue qui constituera le socle commun de sa politique de communication (édition papier et en ligne). Cette revue sera proposée à l'abonnement et mis gratuitement à disposition des publics fidélisés.

5) QUELLE DÉNOMINATION POUR L'ENTITÉ « CENTRE » ?

Au terme de son analyse sur l'identité et les métiers du Centre, la mission a permis de pointer les éléments suivants :

- Les LGBT : une réalité complexe et multiforme qui se noue autour des notions d'orientation sexuelle et d'identité de genre.
- Un projet initié par des LGBT soucieux d'organiser la constitution et la préservation de la mémoire des LGBT.
- Une mémoire définie comme le corpus des archives et documents dont le contenu et/ou le contenant présente une dimension/caractéristique LGBT.
- Une volonté de nouer des stratégies d'alliance entre le monde des LGBT et les métiers de l'archive et de la documentation.
- Une triple vocation scientifique, culturelle et sociale.
- Trois principes directeurs : un Centre de ressources, un lieu central à Paris s'inscrivant dans un réseau de partenaires, un système d'information.
- Deux métiers bien définis : l'archive et la documentation.
- Une localisation géographique à Paris/Ile de France.

Sur la base de ces éléments, qui définissent l'entité du Centre, la mission propose dès lors la dénomination suivante :

CENTRE DES MÉMOIRES LGBT
PARIS/ILE-DE-FRANCE

SECONDE PARTIE

L'ACTIVITÉ ET LE FONCTIONNEMENT DU CENTRE

La première partie du rapport a permis de définir l'objet global du Centre à travers son identité, sa vocation, ses métiers et les missions afférentes. Ces éléments forment le socle scientifique, culturel et social sur lequel se développera l'activité du Centre. Mais la mise en œuvre opérationnelle de l'activité nécessite la **configuration d'un socle minimal de ressources** constituées par :

- un thésaurus LGBT ;
- un système d'information ;
- un lieu central inscrit dans un réseau.

Plusieurs situations viennent illustrer la nécessité de configurer au préalable ces ressources :

- aucune activité de repérage et de catalogage d'un fonds archivistique LGBT quelconque ne peut être mise en œuvre si le Centre n'a pas défini au préalable les outils nécessaires au traitement de l'information représentée par ce fonds : indexation, catalogage, numérisation, etc. ;
- aucune accessibilité aux sources identifiées par le Centre ne peut être possible si le Centre n'a pas développé le système d'information autorisant la restitution de l'information (base de données, portail Internet) ;
- aucune stratégie de veille archivistique ne peut être développée si le Centre n'a pas identifié au préalable un réseau de partenaires.

Le Centre doit donc dans un premier temps s'attacher à la conception et au développement du socle des ressources pré-requises pour autoriser une pleine mise en œuvre des activités qui répondront à ses missions dans le cadre d'une configuration optimale.

La mission de préfiguration propose donc une description de l'activité du Centre en deux temps successifs :

- une première phase de **configuration du socle des ressources** du Centre,
- une seconde phase de **configuration optimale de l'activité** du Centre.

Toutefois, la mission estime que les publics du Centre doivent pouvoir identifier assez rapidement l'activité du Centre, au-delà de son projet scientifique, culturel et social, sans attendre la configuration optimale. La première phase devra donc veiller à développer un programme minimal d'activités dont la mise en œuvre ne nécessite pas l'utilisation du socle définitif de ressources.

Chacune de ces phases fera l'objet d'une présentation détaillée autour de la notion d'organisation. La mission définit la notion d'« organisation » de la façon suivante :

« Dans un environnement donné, structure caractérisée par une forme juridique et un mode de fonctionnement qui utilise les ressources humaines, matérielles et financières dont elle dispose pour mettre en œuvre un programme d'activité répondant à son objet social. »

Deux niveaux définissent ainsi l'organisation :

- les activités menées ;
- la structure qui portera ces activités (instances, équipes, moyens matériels et techniques, moyens financiers).

Cette méthodologie retenue dans le développement du Centre témoigne du souci que la mission de préfiguration a porté, à la fois :

- à la rigueur des procédures de fonctionnement du futur Centre ;
- au pragmatisme et à la faisabilité dans la mise en œuvre.

1) LA CONFIGURATION DU SOCLE DE RESSOURCES (2005-2007)

Cette phase, programmée sur la période 2005-2007, doit permettre de :

- définir les ressources communes nécessaires à une pleine activité du Centre ;
- programmer un volet minimal d'activités répondant aux besoins des différents publics.

Tout au long de son déroulement, une évaluation sera mise en œuvre. qui contribuera la configuration optimale définitive.

1-1) les activités de configuration du socle de ressources

La constitution du thésaurus LGBT

Selon les professionnels associés ou consultés, cette activité sera une des plus lourdes, tant au regard du temps nécessaire que de l'enjeu. Le Centre veillera à adopter une démarche pragmatique, qui devra lui permettre, de poser le cadre préalable à la constitution d'un thésaurus, Par cadre, on entend les éléments méthodologiques et les moyens nécessaires à sa réalisation. Cette activité se déroulera donc en deux phases successives.

PREMIÈRE PHASE : VERS UN THÉSAURUS LGBT

Définition

Dans cette première phase, il s'agira de mobiliser les ressources nécessaires à l'élaboration d'un thésaurus LGBT.

Description

Le Centre organisera un **colloque** fin 2005, dont l'objectif sera de définir une stratégie de réalisation du thésaurus. Pour y parvenir, il constituera un comité de pilotage du colloque, réunissant à la fois une expertise scientifique et technique (archivistes, historiens, chercheurs) et une expertise du monde des LGBT (représentants associatifs, chercheurs *gay studies*), qui aura pour mission de définir les contenus du colloque autour d'un programme (2 jours) permettant de :

- présenter la notion de thésaurus (dont les enjeux sociaux et politiques) ;
- illustrer avec des expériences dans d'autres domaines de recherche (exemples : Archives de l'immigration, Archives de l'histoire juive, etc.) ;
- présenter les pistes de travail, en terme d'indexation, issues de la description des fonds d'archives de sites privilégiés (exemples : Préfecture de police de Paris, Fondation Nationale des Sciences Politiques, journal *Illico*, une association LGBT : le CGL, un individu LGBT – Fonds Bach-Ignasse) ;
- présenter la notion de « guide des sources de l'histoire LGBT en France » ;
- animer un débat de synthèse autour de la notion de thésaurus LGBT au regard de ces expériences ;
- dresser, au terme du colloque, une feuille de route pour la réalisation du thésaurus LGBT du Centre.

En amont du colloque, le Centre devra identifier et décrire les fonds de cinq ou six sites privilégiés (cf. plus haut) et poser les premières pistes de réflexion pour l'indexation et le thésaurus.

Dans cette phase transitoire d'élaboration du thésaurus, le Centre veillera à privilégier, dans le choix des sites, une démarche pragmatique qui lui permette de prendre en compte une diversité des fonds archivistiques (tant dans la nature institutionnelle de la personne morale ou physique détentrice que dans la nature des informations contenues). Ce faisant, le Centre ne cherchera pas à prétendre à une exhaustivité mais bien à une certaine représentativité de la nature des fonds potentiellement existants.

Moyens à mettre en oeuvre

- une compétence archivistique : description des fonds des sites privilégiés ; identification des compétences scientifiques (ex : EHESS), techniques (ex : DESS « histoire et métier des archives » à Angers) et LGBT (représentants d'associations LGBT, représentants de structures LGBT ayant des fonds d'archives constitués) pour créer le comité de pilotage du colloque ;
- une compétence d'encadrement et d'organisation : mise en place et animation

- du comité de pilotage ; animation du réseau de partenaires du colloque ; organisation matérielle et technique du colloque ; suivi de la rédaction des actes ;
- les moyens logistiques les frais de préparation et d'organisation d'un colloque national.

Enjeu spécifique

Au-delà de son objectif premier, le colloque, de dimension nationale, marquera symboliquement la date d'ouverture officielle du Centre. En outre, l'organisation du colloque contribuera à identifier les candidats potentiels à la constitution de la future équipe du Centre, qui devra assurer la gestion et l'animation du Centre dans sa configuration optimale. Certains scientifiques des membres du comité de pilotage pourraient ainsi se voir proposer de rejoindre le futur conseil scientifique du Centre ; certains salariés embauchés en raison des compétences requises pourraient se voir proposer, au regard des résultats, de voir leur contrat être pérennisé.

SECONDE PHASE : LA RÉALISATION DU THÉSAURUS LGBT

La définition et les enjeux d'un thésaurus LGBT ont été posés dans le chapitre 2 (p. 25). Les conclusions du colloque constitueront un cahier des charges pour le conseil scientifique, dont la fonction majeure sera l'élaboration continue du thésaurus.

Tout au long de ces deux phases, le Centre s'attachera à développer une coopération avec des étudiants-chercheurs dont l'objet d'étude requiert un matériel LGBT. Il sera proposé à ces étudiants d'avoir un accès privilégié aux premières collections en leur demandant de dresser une description des fonds ainsi mis à disposition. Ce travail viendra :

- d'une part nourrir le processus d'élaboration du thésaurus ;
- d'autre part poser les bases d'un système de coopération entre le Centre et le milieu des étudiants-chercheurs, qui sera pérennisé et encadré par un guide procédure en configuration optimale d'activité.

Ce système de coopération s'inscrit pleinement dans le processus d'alliance de savoirs et d'expertise sur lequel repose l'identité du Centre.

La mise en place du système d'information

DÉFINITION

La mission de préfiguration considère le système d'information comme un outil indispensable à toutes les activités du futur Centre. La mission propose donc le plan de travail suivant pour la phase de configuration.

L'inventaire des types de données mobilisées et traitées dans le cadre des différentes activités du Centre

Ces données nourriront plusieurs bases contenant les divers types d'informations (guide des sources archivistiques et documentaires LGBT, ouvrages, articles de presse, archives numérisées, films, documents audio-visuels, objets, témoignages, adresses, partenaires, procédures, etc.). Ces bases seront réunies dans une méta-base permettant aux utilisateurs de disposer dans un seul et même outil par une seule et même requête, de l'ensemble des informations disponibles sur un sujet.

Les principes de numérisation

Les différentes bases de données contiendront, non seulement la référence de l'information, mais aussi des informations en texte intégral sous forme de documents numérisés. Le S.I. contiendra donc une chaîne de numérisation et un module de gestion électronique des documents.

La structuration en réseaux

Le S.I. comprendra un module Intranet (réseau interne au Centre), un module Extranet (réseau des partenaires) et un module Internet (utilisateurs des ressources du Centre). Dès sa conception, il conviendra de penser aux modalités d'accès décentralisés aux bases de données : bibliothèques, centres de recherches, associations, individus, journalistes, etc. qui pourront bénéficier d'un accès facilité aux informations.

L'analyse des usages

La publication en ligne devra être conçue dans toute la continuité de la chaîne de traitement de l'information. En effet, travailler à la mise en ligne des ressources parallèlement à leur collecte et à leur numérisation, permettra au Centre d'évaluer les usages en terme de destination finale de l'information, contraintes de traitement, accessibilité, classement et indexation, attentes des utilisateurs, etc. À cet égard, la période de configuration du S.I. constituera une période de test "grandeur nature", qui associera pleinement toutes les catégories d'utilisateurs des ressources du Centre. Sans attendre la fin de la configuration du S.I., le Centre mettra en effet en ligne un site Internet provisoire, qui comportera un onglet « évaluation du site » et « suggestions » pour les internautes.

DESCRIPTION

- Le portail Internet

Le Centre développera un portail Internet pour utiliser l'une des ressources les plus fondamentales d'Internet : l'interactivité. L'organisation d'un portail digne de ce nom doit en effet permettre aux internautes d'accéder à un contenu immédiat (les sources archivistiques et documentaires qui seront numérisées et en libre accès et le catalogue des fonds), mais aussi de :

- communiquer entre eux grâce à des forums (ou structures analogues) ;
- exprimer leur point de vue, réagir grâce à une série d'adresses électroniques mises à leur disposition ;
- proposer de l'information, enrichir le catalogue du Centre ;
- mettre en ligne un formulaire de description de fonds privés renseigné par les donateurs potentiels et qui permettra au Centre d'opérer une pré-sélection ;
- s'abonner à des mailings listes tenues à jour et utilisée, par exemple, pour l'envoi de bulletins d'information réguliers (journal du Centre) ou exceptionnels (identification ou dépôt d'un fonds important) ;
- soumettre l'adresse d'un site ou d'une ressource susceptible d'enrichir l'offre globale ;
- être tenu informé des activités et de l'actualité du Centre ;
- commander et acquérir en ligne des documents ;
- entrer en contact, en différé, avec des intervenants susceptibles de les aider dans leur démarche/recherche (documentaliste, historiens, chercheurs, journalistes, militants associatifs LGBT, ...) ;
- obtenir, grâce à un moteur de recherche efficace, une orientation pertinente permettant de répondre à leur interrogation initiale ;
- être reliés à d'autres sites et portails dans le monde, traitant d'une thématique commune.

L'ensemble des procédures associées à la création du portail Internet nécessite des compétences (programmation) et des disponibilités (gestion des flux montants et descendants d'information).

L'élément central du portail Internet sera bien sûr constitué par le support où l'ensemble des sources archivistiques et documentaires LGBT sera catalogué d'une part, et où les fonds détenus par le Centre seront conservés et proposés aux internautes d'autre part. Pour le premier point, les internautes pourront ainsi immédiatement localiser l'information qui les intéresse et consulter les notices bibliographiques, puis être mis en lien avec le site concerné (si ce dernier existe) et avec un contact (nom et coordonnées de la structure détentrice du fonds). Pour le second point, les transactions entre le Centre et les internautes, par le biais du portail, s'effectueront selon les 4 modalités suivantes :

- I. Les archives et les documents recherchés ont été numérisés et sont disponibles en ligne. S'il n'existe pas de restriction (droits de la propriété intellectuelle, opposition du détenteur...), l'internaute pourra les télécharger sur son ordinateur et les utiliser.

2. Les archives et les documents ont été numérisés et sont disponibles en ligne sous certaines conditions (acquittement d'un droit, participation aux frais, engagement juridique, etc.).
3. Les archives et les documents ne sont pas disponibles sous forme numérique, mais ils sont référencés dans la base de données du portail. Le guide des sources mentionne alors deux possibilités : si la source recherchée n'appartient pas aux collections du Centre, un lien est établi vers le ou les sites où la source a été identifiée ; si la source appartient aux collections du Centre, l'internaute peut, selon son niveau juridique ou technique d'accessibilité, soit en demander une photocopie ou un tirage qui lui seront facturés (participation aux frais) et adressés par voie postale, soit venir la consulter au Centre.
4. Les archives et documents ne sont accessibles ni par Internet, ni en consultation sur site ; l'information répondant à la requête mentionne éventuellement les délais dans lesquels l'information sera accessible.

- La numérisation

La numérisation des sources archivistiques et documentaires constituera l'une des tâches majeures du Centre. Cette tâche de longue haleine sera accomplie de manière continue. La phase de configuration du socle de ressources définira et établira l'infrastructure technique et logistique de ce programme de numérisation ; cette infrastructure sera testée sur les sources qui font l'objet des priorités en matière de numérisation (voir la définition de ces priorités aux chapitres 3-1 et 3-2 de la première partie).

La numérisation des sources archivistiques et documentaires, outre qu'elle permet leur disponibilité et leur acheminement via Internet, présente d'autres intérêts majeurs :

- conservation des données ;
- transfert fractionné sous forme de CD-Rom (thématiques, par exemple, pour des conférences, des expositions virtuelles, des débats télévisés, etc.) ;
- une sauvegarde diffusable et reproductible à volonté.

- Le moteur de recherche

Le moteur de recherche permettant d'obtenir, et de proposer aux internautes, une vaste palette de résultats constitue un élément central et fondamental du portail Internet. Ce moteur est d'autant plus indispensable qu'il constituera le seul outil permettant de "fouiller" la structure d'archives et de documentation très importante que le Centre est appelé à devenir. Le moteur de recherche devra être nourri par le travail de définition du thésaurus et de mise en place d'un système d'indexation (système qui constituera de fait la base de données du Centre).

- Le bilinguisme

L'un des objectifs du portail Internet est d'occuper un espace francophone sur le Net et de proposer à la communauté des internautes francophones des informations sur les sources archivistiques et documentaires LGBT qui jusqu'à présent sont majoritairement disponibles sur des sites anglophones. Cependant, le Centre souhaite s'adresser à un public plus vaste et mettre à profit la dimension véritablement internationale du Net pour s'adresser à un public très large, en particulier transfrontalier. Le Centre a aussi le souci de s'inscrire dans le réseau international des centres d'archives et de documentation LGBT, qui est aujourd'hui fortement investi par des structures anglo-saxonnes.

Un portail « miroir » en anglais constituera donc la solution pour occuper cet espace et répondre à ces préoccupations, que ce soit en termes d'audience ou d'influence, et élargir les publics touchés au delà des seuls francophones.

MOYENS

- une compétence de chef de projet chargé de développer le S.I. ;
- une disponibilité pour gérer les flux d'information et les transactions par Internet ;
- le matériel informatique nécessaire (hardware, serveur et postes de travail, software) dont le dispositif d'enregistrement numérique ;
- une compétence de traduction du site.

La structuration du réseau de partenaires

Le projet de Centre, tel qu'il a été défini, ne peut pas fonctionner sans associer étroitement différents types de partenaires dans la mise en œuvre du Centre.

DÉFINITION ET DESCRIPTION

Une partie des partenaires potentiels a déjà été identifiée dans les travaux de la mission de préfiguration.

La phase de configuration du socle de ressources devra œuvrer à :

- identifier tous les partenaires potentiels

(partenaires techniques, scientifiques, LGBT, public/privé etc.) dont certains ont été contactés et ont fait part de leur disponibilité à travailler avec le futur Centre :

- les partenaires publics qui répertorient et indexent leurs fonds LGBT (INA, BIFI, FNNSP, IHTP, IMEC, etc.) ;

- les associations LGBT ;
 - les lieux-ressources LGBT en matière de documents et d'archives (Gay Kitsch Camp, Archives lesbiennes, Académie Gay et Lesbienne, etc.) ;
 - les partenaires techniques qui apportent une compétence (sur l'archivage, sur l'édition, sur la numérisation, etc.) ;
 - les partenaires scientifiques (axe recherche) ;
 - l'Éducation nationale ;
 - les autres centres LGBT prioritairement en France, en Europe mais aussi dans le monde.
- mobiliser ces partenaires
 - au début de la période, d'activité le Centre organisera des rencontres bilatérales avec chacun de ses partenaires pour définir ou finaliser avec eux les modalités de leurs relations contractuelles (nature du partenariat, convention, etc.) ;
 - tout au long de la période, le Centre proposera un soutien méthodologique à ses partenaires qui en font la demande, en matière d'inventaire des archives et de programmes de numérisation.
 - organiser de façon permanente ce réseau
 - au cours de la période, le Centre animera un séminaire de travail avec les partenaires pressentis ; ce séminaire aura pour objectif de : définir les contenus et les modalités du partenariat ; définir la notion de réseau ; envisager un système commun d'information au réseau, via le portail Internet (voir ci-dessus) ; les initiatives de l'un ou l'autre des partenaires à promouvoir et à valoriser ; un soutien méthodologique ; la diffusion d'initiatives du Centre par le biais du réseau (expositions, appel à fonds, etc.) ;
 - sur la base du séminaire, le Centre créera une instance traduisant l'organisation permanente de ce réseau, que la mission nomme provisoirement le « réseau du Centre » (la dénomination définitive devant faire l'objet d'un consensus entre les partenaires participants au séminaire) ; cette instance sera dotée de moyens de fonctionner alimentés par tous ses adhérents, dont le Centre, et délèguera une représentation au conseil d'administration du Centre.

La phase de configuration doit permettre que, au travers d'un véritable dialogue et d'une concertation, les partenaires mobilisés partagent une conception convergente du projet de Centre. La philosophie sous-tendant cette conception peut être illustrée par :

- l'effort du Centre à apporter un soutien méthodologique à ses partenaires, et qui contribuera à développer des procédures communes (indexation des informations LGBT, normes des programmes de numérisation, etc.) ;
- la circulation des initiatives (expositions, appels à fonds, etc.) de l'un ou l'autre des partenaires, qui doivent être promues et valorisées par le Centre et qui doivent pouvoir être diffusées directement au sein du réseau.

MOYENS

- une compétence de coordinateur de réseau ;
- les moyens matériels et financiers pour la constitution et l'animation du réseau (réunions, déplacements, séminaire, etc.).

Les activités de visibilité et de promotion du Centre

La mission souhaite pouvoir rendre le Centre assez rapidement lisible auprès de ses différents publics, au-delà de ses fondements scientifiques, culturels et sociaux. Il s'agit que le Centre, pendant la phase de configuration du socle des ressources, soit en mesure de :

- animer et promouvoir un lieu d'accueil physique et un site Internet provisoire permettant un accès minimal aux sources du Centre ;
- proposer un service à chacune des trois catégories de publics identifiées ;
- développer une activité répondant à au moins une des missions définies pour chacun des deux métiers.

La mission propose concrètement que le Centre développe les quatre activités suivantes. Ces quatre activités devront faire l'objet d'une évaluation, qui devra pointer en particulier la pertinence des choix opérés et l'analyse des pratiques et des usages.

• **RECUEIL DE LA MÉMOIRE VIVANTE**

Définition et description

Enregistrement numérique de témoignages oraux. Dans cette phase, le Centre privilégiera le second niveau de témoignage tel que défini précédemment (page 27). Une méthode de collecte doit être définie de façon à ce que la mémoire ainsi recueillie puisse constituer un matériau cohérent. Une équipe de « *recorder managers* » sera formée à cette méthode et sera chargée de collecter la mémoire ; les membres de cette équipe pourraient être issus d'une filière universitaire formant au métier de l'archive (étudiants stagiaires). Cette activité se déroulera soit dans le local du Centre, soit hors les murs (en particulier dans le souci de recueillir la mémoire de populations LGBT diverses). Les associations LGBT partenaires seront un des leviers pour nourrir cette mémoire ; le Centre établira lui-même une liste de personnes qualifiées au regard de leur histoire personnelle qu'il sollicitera.

Moyens

- une compétence d'archiviste encadrant une équipe de *recorder managers* ;
- déplacements éventuels.

Cette activité, telle que définie dans la première partie, et bien sûr destinée à devenir permanente sera donc non seulement poursuivie en seconde phase, mais développée (premier niveau de témoignages).

• **OUVERTURE D'UN LOCAL OFFRANT UNE SALLE DE CONSULTATION DOCUMENTAIRE**

Définition et description

Le local dont il est question est défini par les fonctions suivantes :

- un lieu à Paris ouvert au public ;
- offrant une salle de consultation des collections documentaires et une salle de consultation des archives.

Le local comprendra *de facto* un espace dédié à l'équipe salariée. Le Centre, qui dispose d'ores et déjà d'un local de stockage pour entreposer les archives et documents qui lui sont aujourd'hui cédés dans l'urgence (convention établie avec l'association AIDES), sera amené à se doter d'espaces de remise dont la surface devra accompagner l'accroissement des collections.

Dans le plan de développement du Centre, l'ouverture d'un tel lieu est prévue au moment du colloque sur le thésaurus (qui offrira une opportunité de visibilité et de promotion du Centre, donc de son local). Dans la période précédant cette ouverture, au-delà de l'utilisation de services externes pour les réunions et les groupes de travail (Maison des Associations du III^e arrondissement de Paris), l'équipe salariée chargée de la configuration devra pouvoir être hébergée dans les bureaux d'une structure partenaire.

Ce temps sera en particulier mis à profit pour constituer une collection minimale de documents qui devrait être rassemblée rapidement au vu des intentions de dons et dépôts exprimées auprès de la mission de configuration et qui seront rapidement à disposition du public dès l'ouverture du local. Cette collection sera constituée par :

- les titres de la presse LGBT ;
- les ouvrages LGBT de référence (de nature usuels, dictionnaires, essais fondateurs, rétrospectives, anthologies, etc.) ;
- un argus de la presse généraliste sur les thématiques LGBT.

Le local sera alors investi par l'équipe salariée du Centre.

Moyens

- coûts d'acquisition des collections documentaires ;
- charges d'occupation du local.

• **UN SITE INTERNET PROVISOIRE**

Définition et description

La mise en ligne du portail Internet n'interviendra qu'au terme de la phase de configuration, une fois l'architecture du système d'information élaborée. Le Centre ne devra toutefois pas attendre cette date pour proposer à ses publics et à ses partenaires une première interface.

Il développera donc un site Internet provisoire qui aura les contenus suivants :

- la présentation du Centre telle que la mission de préfiguration l'a défini ;
- une rubrique concernant les archives (appel à dons, aide à l'identification des archives, etc.) ;
- les sources d'ores et déjà identifiées même si elles ne sont pas indexées (actualisation régulière des données) ;
- l'actualité, dont la structuration du réseau de partenaires (liens vers les sites respectifs) ;
- les activités développées dans la phase de configuration ;
- l'édition d'une newsletter ;
- une rubrique d'évaluation des usages du Centre et du site et des attentes.

Moyens

- un chef de projet informatique ;
- une disponibilité de gestion du site Internet.

• **UN SERVICE D'IDENTIFICATION ET D'ORGANISATION DES ARCHIVES POUR LES ASSOCIATIONS LGBT**

Définition et description

La mission considère que, sans attendre les outils nécessaires à l'indexation (thésaurus), le Centre doit très rapidement proposer d'aider les associations à diagnostiquer leurs archives (voir page 26). Au-delà de l'intérêt majeur pour le Centre (les associations LGBT sont un producteur important d'archives et de documents LGBT), ce service offrira une modalité concrète pour faciliter l'établissement de relations partenariales.

Moyens

- une compétence archivistique.

Cette activité, telle que définie dans la première partie, est bien sûr destinée à devenir permanente.

1-2) la structure du Centre pendant la phase de configuration

Les instances du Centre

L'ASSOCIATION DE PRÉFIGURATION DU CADHP (AP-CADHP)

L'AP-CADHP sera le porteur juridique du projet jusqu'au terme de la phase de configuration. Sa mission sera double : assurer la mise en œuvre opérationnelle de cette phase et préparer la structuration juridique et administrative du Centre en configuration optimale d'activité.

À l'issue de la publication du rapport de préfiguration, l'AP-CADHP lancera un appel à candidatures à l'association. Une assemblée générale sera organisée au second semestre 2005 et procédera à l'élection du conseil d'administration (C.A.) dont le mandat se terminera à la fin de la phase de configuration.

Le C.A. devra en particulier mettre en place les instances prévues par le rapport de préfiguration, en interne et en externe au Centre : le conseil scientifique, l'association regroupant les partenaires et l'Association des Ami(e)s du CADHP. Il devra procéder, au cours de la période, aux modifications statutaires générées par la mise en place de ces instances.

LE CONSEIL SCIENTIFIQUE (CS)

Cette instance, interne à l'AP-CADHP, aura pour mission d'orienter et de soutenir le Centre dans la définition de la politique d'archivage et de documentation d'une part, d'aider à la recherche sur les LGBT sous toutes ses formes d'autre part. Ses membres seront nommés par le conseil d'administration de l'AP-CADHP. La programmation du colloque constituera une opportunité privilégiée d'identifier les personnalités compétentes pour mener cette mission.

L'ASSOCIATION « LE RÉSEAU DU CENTRE »

Le séminaire de réflexion sur les contenus et les modalités du réseau aura pour objet, entre autre, de proposer une structuration juridique à l'organisation permanente du réseau. La mission propose que cette structuration se traduise par la création d'une association indépendante juridiquement de l'AP-CADHP, nommées provisoirement « le Réseau du Centre ». Cette association sera ouverte à tous les partenaires ayant signé une convention avec le Centre. Le conseil d'administration comprendra, de droit, un représentant du C.A. de l'AP-CADHP, qui, en retour, intégrera un membre de droit désigné par le « Réseau ». Les moyens de fonctionnement du « Réseau » seront abondés par l'AP-CADHP (dans le cadre du financement de l'animation du réseau du Centre).

L'ASSOCIATION DES AMI(E)S DU CADHP

L'AP-CADHP devra avoir créé d'ici la fin de la phase de configuration une Association des Ami(e)s du CADHP (ACADHP), qui aura pour mission de proposer aux publics fidélisés et aux personnes souhaitant témoigner de leur soutien à la démarche de constitution de la mémoire des LGBT en France un cadre d'engagement plus souple que l'adhésion à l'AP-CADHP. La structuration en association donnera une base légale et formelle à un regroupement de volontés individuelles autour de :

- la promotion et la visibilité du Centre (tant dans son identité que dans son contenu) ;
- l'aide à l'identification et au recueil des sources archivistiques et documentaires LGBT ;
- l'aide à l'acquisition de collections ;
- la recherche de mécénats.

L'ACADHP disposera d'un représentant membre de droit au C.A. de l'AP-CADHP.

LA CRÉATION D'UNE FONDATION DE DROIT PRIVÉ

À terme, pour assurer l'indépendance intellectuelle et technique du futur Centre des Mémoires LGBT, il est prévu la création d'une fondation de droit privé, dans la perspective de laquelle des contacts avec des personnes physiques ont d'ores et déjà été établis par la mission.

L'équipe salariée du Centre

La description de l'activité en phase de configuration nécessite le recrutement d'une équipe salariée de quatre personnes à temps plein répondant aux compétences suivantes : coordination et conduite de projet, développement informatique, archive, secrétariat-logistique-animation du local.

COORDINATION ET CONDUITE DE PROJET

La mise en œuvre de la phase de configuration est une étape délicate qui nécessite la présence d'une personne en capacité de mobiliser toutes les ressources humaines et techniques pour répondre au cahier des charges décrit précédemment. Rappelons que les enjeux sont importants pour le Centre : la constitution du socle de ressources est la condition nécessaire au plein développement de l'entité « Centre ».

La personne chargée de la coordination et de la conduite de projet aura plus particulièrement pour responsabilités de :

- organiser le colloque « thésaurus » ;
- identifier et mobiliser les partenaires ;

- assurer l'interface entre l'AP-CADHP et l'environnement (partenaires, financeurs,...) ;
- mettre en œuvre les réformes statutaires de l'AP-CADHP et accompagner l'installation des instances créées ;
- assurer la bonne cohésion de la mise en œuvre de la phase de configuration ;
- organiser l'ouverture du local ;
- gérer l'équipe salariée, le budget du Centre et contribuer à la recherche de financements publics et privés.

Elle sera placée sous la responsabilité du bureau de l'AP-CADHP.

DÉVELOPPEMENT INFORMATIQUE

La personne chargée du développement informatique aura pour mission principale de développer le système d'information. En parallèle, elle développera un site Internet provisoire tel que décrit précédemment et contribuera activement à la mise en place des procédures d'évaluation des usages.

ARCHIVE

Bien évidemment, une compétence en matière d'archive est indispensable dans la phase de configuration du socle de ressources. La personne répondant à ce profil (c'est-à-dire qui aura suivi un cursus de formation sur le métier de l'archive) devra principalement consacrer son activité durant cette phase à deux chantiers :

- la constitution du thésaurus telle que définie précédemment, à savoir : contenus programmatiques du colloque, description des fonds des sites privilégiés, mise en œuvre et suivi de la « feuille de route » ;
- la mise en œuvre des procédures de recueil de la mémoire vivante et de diagnostic des archives pour les associations LGBT.

Mais cette personne sera aussi amenée, de manière transversale, à faire bénéficier le Centre de ses compétences (aide à l'identification des partenariats techniques et scientifiques sur les archives, contenus du portail Internet, traitement des requêtes sur les archives adressées au Centre, soutien à la politique d'appel à recueil de fonds, etc.).

SECRETARIAT/LOGISTIQUE/ANIMATION DU LOCAL

Le volume d'activité prévu pendant la phase de configuration nécessite une compétence d'accompagnement de l'équipe du Centre et d'interface avec le public. L'ampleur des tâches que les trois autres salariés devront mener nécessite un soutien en terme de secrétariat (à titre d'exemple, l'organisation d'un colloque induit un temps de travail non négligeable sur la diffusion du programme, la gestion des inscriptions, les aspects logistiques et matériels, etc.).


Par ailleurs, le Centre devra très rapidement pouvoir accueillir un public et des requêtes, en particulier après l'ouverture du local et la mise en ligne du site Internet provisoire. Cette activité nécessite une disponibilité importante qui ne pourra pas être assurée par les trois autres salariés. Dans le souci de maîtriser le plan de charges du Centre dans la phase de configuration, la mission préconise donc que cette fonction soit couplée avec celle de secrétariat.

Ces quatre personnes seront recrutées dans le cadre d'un contrat de mission cessant à la fin de la phase de configuration. Ce choix est justifié par les deux raisons suivantes :

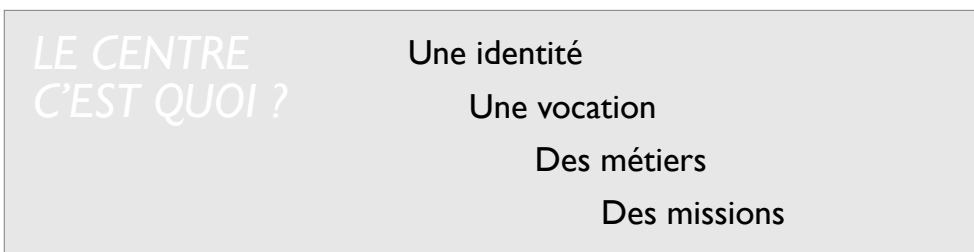
- la phase de configuration fait appel à des compétences de type « développement de projet et mise en place d'activités novatrices », qui ne sont pas forcément les mêmes compétences que celles requises dans une phase de gestion pérenne d'activité ;
- le passage de la première phase à la seconde phase passe par un processus d'évaluation, qui devra aussi concerner l'équipe salariée du Centre au même titre que les autres dimensions à évaluer.

La mission estime que le Centre doit en effet s'entourer des garanties les plus fortes pour garantir du mieux possible les chances de développement et de pérennisation du projet dans sa seconde phase. L'équipe salariée, au regard des tâches qu'elle aura à assumer et de l'importance – légitime – qu'elle prendra dans le dispositif, doit donc faire l'objet d'un accompagnement soutenu et d'une attention particulière.

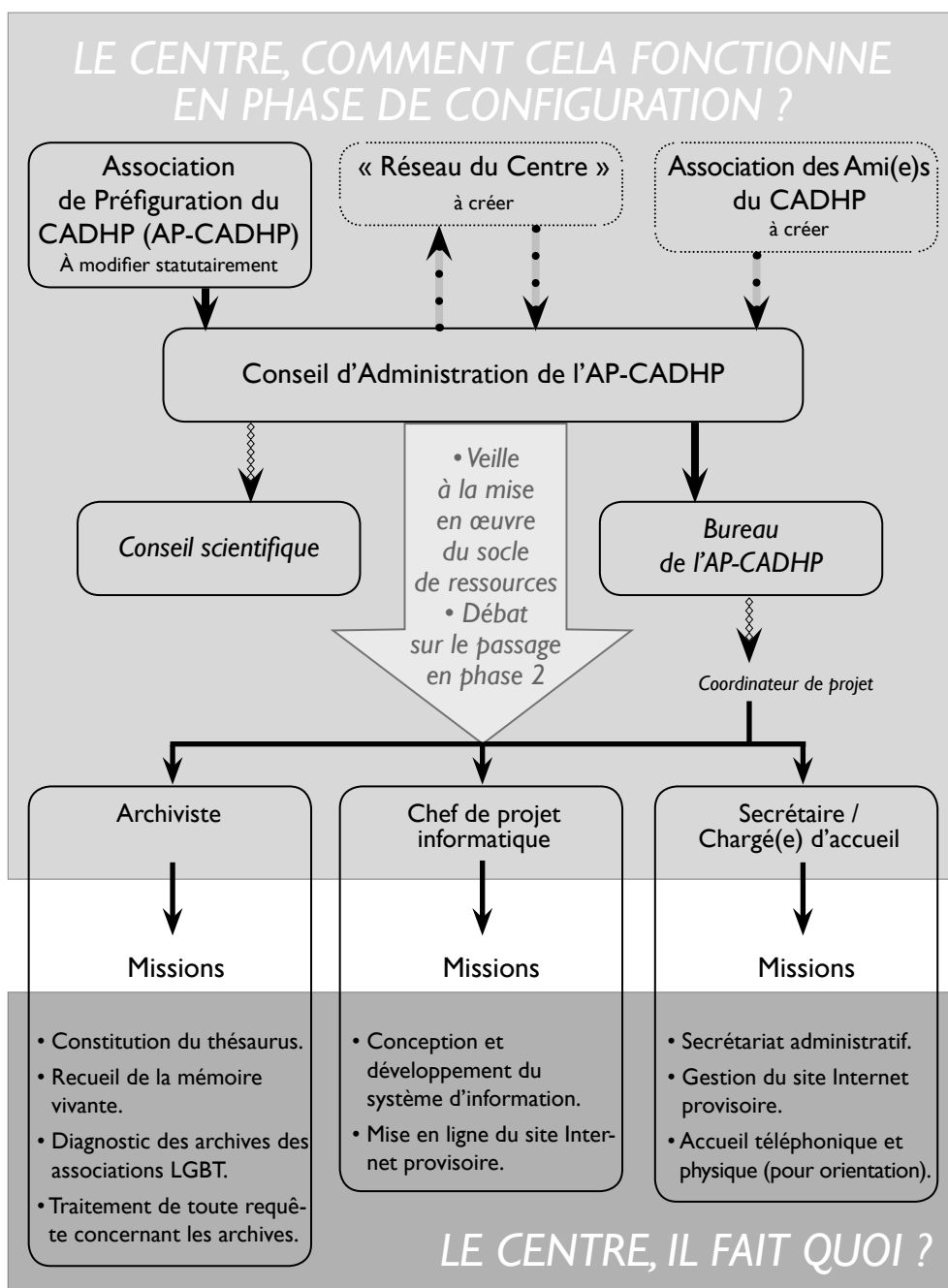
Mais cette approche ne doit pas non plus contribuer à décourager ou à fragiliser les candidat(e)s potentiel(le)s. C'est pourquoi le contrat de mission mentionnera une clause de priorité d'intégration dans l'équipe chargée de la seconde phase, sous l'autorité de la nouvelle structure. Cette clause sera conditionnée au résultat de l'évaluation pour répondre au souci de garantie du Centre.

L'organigramme suivant synthétise l'architecture de la structure du Centre pendant la phase de configuration, en termes d'instances et d'équipe. 

L'entité CADHP se définit par



Et se traduit concrètement par la structure suivante dans sa phase de configuration



Le local

La phase de configuration constitue un temps de définition dans le plan de développement de l'activité du Centre. La réflexion autour du local du Centre doit donc s'inscrire dans ce contexte temporel particulier. Cependant, il est opportun d'envisager dès maintenant un local dont les caractéristiques techniques correspondraient à un volume d'activité optimal, le provisoire pouvant durer longtemps...

L'équipe du Centre devra donc identifier un lieu à Paris offrant les possibilités suivantes :

- espace de bureau de 20 à 30 m² environ (destiné à héberger le coordinateur, le chef de projet informatique et l'archiviste et le serveur informatique) ;
- espace d'accueil du public de 5 à 10 m² (destiné à constituer le sas d'entrée du public au Centre et où sera localisée la personne chargée du poste secrétariat/accueil) ;
- salle de consultation documentaire de 70 à 100 m² (destinée à accueillir 10 mètres linéaires pour les collections documentaires en libre accès, des tables de lecture, des postes informatiques de consultation des bases de données du Centre) ;
- salle de consultation des archives de 40 m² ;
- espace de stockage d'une surface d'environ 75 m² et d'un volume de 25 à 35 m³ (destiné d'une part à conserver au local les collections documentaires accessibles en salle de consultation – en particulier les périodiques LGBT, d'autre part à constituer une zone de stockage d'urgence ou transitoire).

La surface au sol totale sera donc comprise entre 240 m² et 290 m². Dans la mesure du possible, l'architecture intérieure (surtout celle des espaces publics) devra permettre d'exposer des matériels divers sur les murs (affiches, reproductions, objets, etc.).

Ce descriptif sera complété :

- d'un local de stockage aujourd'hui existant via un partenariat avec l'association AIDES (ce local, situé aux portes de Paris, permet d'entreposer un volume de 27 m³ d'archives. Il est sécurisé par rapport aux incendies et aux dégâts des eaux et bénéficie d'une surveillance quotidienne 24h/24. Ce partenariat constitue un apport en nature qui permet une économie de charges estimée à 4 000 euros en année pleine) ;
- d'espaces de remise à surface évolutive en fonction des collections entrantes au fur et à mesure de la montée en charge du Centre.

La mission estime que l'acquisition et l'ouverture de ce local ne constitue pas une priorité immédiate dans la phase de configuration.

Deux motivations président à ce choix :

- la moitié des espaces prévus sont affectés aux activités du Centre (accueil du public, consultation des collections documentaires) ; or, les contenus (constitution et organisation des collections documentaires) et les pré-requis (promotion du Centre) de ces activités doivent être réunis avant l'ouverture du local ;
- la mission a résolument inscrit son travail de préfiguration dans un souci d'économie de charges.

C'est pourquoi la mission propose que le local puisse être ouvert à l'issue du colloque, soit vers le début de l'année 2006. Dans la période transitoire, l'équipe du Centre utilisera des plate-formes de services existantes (voir supra).

Les moyens financiers nécessaires

La mission s'est appuyée sur la description des activités et de la structure en phase de configuration pour estimer les moyens financiers nécessaires à son bon déroulement. Il s'agit ici d'une présentation sous forme de plan de charges en grandes masses, et non pas d'un budget prévisionnel (qui doit faire apparaître les ressources). L'établissement d'un budget prévisionnel ne relève pas du travail de la mission, qui a uniquement pour objectif de définir les contenus et les modalités (y compris en termes de moyens financiers) nécessaires pour que le CADHP puisse exister et se développer.

Deux types de charges sont identifiés :

- les charges relatives au fonctionnement pendant la période de configuration ;
- les charges relatives à des investissements qui bénéficieront à la phase suivante (configuration optimale d'activité).

o DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Équipe salariée

L'équipe salariée devra être recrutée pour le début du second semestre 2005 au plus tard. La période de rémunération couvrira donc 30 mois (juillet 2005 à décembre 2007). La mission propose les bases de calcul suivantes (coût total employeur en euro et p/mois) :

- coordinateur :	5 000
- chef de projet informatique :	4 000
- archiviste :	4 000
- secrétaire :	3 000

Soit un total mensuel de 17 000 euros. D'où une rémunération cumulée sur la phase de configuration de 510 000 euros.

Colloque thésaurus

Le colloque (deux jours) sera de dimension nationale et se tiendra à Paris. Le Centre devra chercher à établir un partenariat de mise à disposition des salles par une collectivité territoriale ou un partenaire potentiel. Dans ces conditions, une charge forfaitaire de 20 000 euros devrait être affectée à la préparation, l'organisation et le suivi du colloque.

Local

Le local sera ouvert à Paris à l'issue du colloque, soit vraisemblablement à partir de 2006. Les charges afférentes sur la période 2006-2007 (24 mois) sont estimées sur une base forfaitaire de 50 000 à 80 000 euros annuels (loyer et charges) ; la fourchette s'explique à la fois par l'intervalle des valeurs basses et hautes de surface dans lequel s'inscrira la surface qui sera réellement occupée ainsi que par une marge d'incertitude liée à l'évolution des loyers ; pour la projection de charge, la mission retient la valeur médiane de 65 000 euros à l'année, soit une charge de 130 000 euros sur toute la période de configuration (2 ans).

Soit un total de 660 000 euros, somme à laquelle il faut ajouter les frais de fonctionnement et d'exploitation (animation du réseau, déplacements et missions – dont les diagnostics d'archives sur sites, fluides et télécommunication, assurances, prestataires externes – dont conseil en méthodologie et en évaluation – etc.), estimés à environ 15 % de ce sous-total, soit une somme arrondie à 90 000 euros.

o DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Acquisition des collections

Le Centre devra constituer un fonds documentaire pour sa salle de consultation. Des dépenses pourront aussi être générées par l'acquisition de fonds d'archives (dont le transport et l'emmagasinage), dépenses estimées forfaitairement à hauteur de 10 000 euros.

Aménagement du local

Les dépenses d'aménagement du local (mobilier, bureautique, rayonnages, matériel de conservation et d'archivage, aménagement de la salle de lecture, etc.) sont estimées à 20 000 euros.

La mise en place du système d'information

Le Centre devra se doter des matériels et logiciels nécessaires à la configuration de son système d'information : serveur, postes de travail, applications numériques, logiciels de base de données, postes de travail informatiques, etc. Les dépenses sont estimées à 40 000 euros

Soit un total de 70 000 euros de dépenses d'investissement.

o TABLEAU SYNTHÉTIQUE DES CHARGES EN PHASE DE CONFIGURATION (2005-2007)

Fonctionnement

Salaires	510 000 euros
Colloque	20 000 euros
Local	130 000 euros
Autres charges de fonctionnement	90 000 euros
Total fonctionnement	750 000 euros

Investissement

Acquisition de collections	10 000 euros
Aménagement du local	20 000 euros
Système d'information	40 000 euros
Total investissement	70 000 euros

Total des charges de la phase de configuration	820 000 euros
---	----------------------

Soit annuellement

327 600 euros

La phase de configuration dure 30 mois. Hors investissements, le plan de charges identifié par la mission se traduit par un niveau mensuel moyen de charges de 27 300 euros.

1-3) L'évaluation de la phase de configuration et passage en phase 2

L'équipe chargée de la mise en œuvre de la phase de configuration du socle des ressources devra procéder à une évaluation destinée à garantir l'environnement le plus favorable au lancement de la configuration optimale d'activités.

Les contenus

• UNE ÉVALUATION DE PROCESSUS

L'évaluation de processus est une démarche continue tout au long de la période et consiste à expliquer et à rendre compte de la dynamique et du déroulement de l'action. Il conviendra d'explicitier les difficultés rencontrées pour chacune des actions menées ainsi que les différences entre ce qui était prévu dans le cahier des charges initial et ce qui a été réalisé et les raisons de ces différences.

Cette évaluation devra en particulier analyser :

- les étapes de la mise en œuvre du système d'information ;
- la mobilisation du réseau de partenaires ;
- les usages du portail Internet ;
- la nature des requêtes adressées au Centre ;
- le profil des publics ;
- et, bien sûr, la démarche de constitution du thésaurus.

• UNE ÉVALUATION DE RÉSULTAT

Outre cette évaluation de processus, l'équipe devra aussi procéder à une évaluation de résultat qui consiste à mesurer les effets et les résultats générés par cette première phase. Il s'agira de synthétiser les données relatives à des indicateurs quantitatifs que l'équipe devra préalablement définir.

Ces indicateurs devront porter, entre autres, sur les grandes catégories suivantes :

- fonctionnement de la structure (compétences scientifiques et techniques mobilisées, nombre et nature des partenaires, etc.) ;
- public (fréquentation du local, fréquentation du site, etc.) ;
- fonds (nombre et nature des collections identifiées, base de données, nombre de fonds décrits, niveau des sources documentaires appartenant au Centre, etc.) ;
- visibilité (articles de presse, sollicitations extérieures, etc.).

De façon moins quantitative, cette évaluation de résultat devra aussi pointer les effets générés par la phase de configuration (développement expérimental d'une activité qui n'était pas programmée initialement).

• **LE GROUPE-TÉMOIN**

Enfin, la mission propose de constituer un « groupe-témoin » représentatif des publics et des usages du Centre, reflet de la démarche de démocratie participative mise en place par la Mairie de Paris. Le groupe-témoin aura pour fonction d'aider le Centre à évaluer son offre de services et d'activités, afin de permettre des ré-ajustements éventuels. Le groupe-témoin pourrait être constitué de la façon suivante :

- sélection aléatoire de quelques personnes parmi le public spécialisé à l'occasion du colloque ;
- appel de candidature en direction des personnes LGBT et sélection aléatoire parmi ces candidatures ;
- sélection aléatoire de quelques personnes membres d'instances d'usagers de conseils de quartier, etc.

L'animation du groupe-témoin serait assurée par le coordinateur du Centre.

La méthodologie

Cette évaluation globale devra être mise en œuvre dans la logique de coopération des savoirs qui sous-tend l'identité du Centre. Devront ainsi être associés à cette démarche :

- les représentants de l'équipe du Centre ;
- les représentants des partenaires ;
- les représentants des usagers ;
- une compétence technique sur les procédures d'évaluation.

La mission de préfiguration propose la mise en place d'une commission d'évaluation, dont la tâche sera :

- d'affiner les critères et les indicateurs d'évaluation dès le démarrage de la phase de configuration du socle des ressources ;
- de mener concrètement l'évaluation tout au long du processus ;
- de rédiger un rapport final d'évaluation intégrant toutes les sources identifiées ci-dessus.

Elle propose que cette commission soit composée :

- du bureau de l'AP-CADHP ;
- d'un représentant de chacune des structures figurant dans l'organigramme de la phase de configuration dans la mesure où ces structures seront opérationnelles ;
- d'un représentant de l'Inter-LGBT ;
- d'un représentant de la Mairie de Paris ;
- d'un professionnel issu du monde de l'archive et de la documentation (proposé par le bureau de l'AP-CADHP).

LE PASSAGE EN PHASE 2

Le passage à la phase de configuration optimale sera conditionné à la livraison du rapport d'évaluation de la phase de configuration du socle de ressources. Ce rapport sera remis au Conseil d'administration de l'AP-CADHP, qui sera habilité à voter le passage à la phase suivante, et aux financeurs de la phase I. Après validation, le rapport sera rendu public, et diffusé en particulier à tous les partenaires.

Le débat d'orientation autour du rapport sera suivi d'une assemblée générale extraordinaire qui votera la dissolution de l'AP-CADHP et le transfert de l'activité, des droits et obligations de l'AP-CADHP vers l'association qui portera juridiquement la configuration optimale de l'activité. Les membres de l'AP-CADHP seront membres de droit de cette future association, que nous nommerons ici provisoirement l'Association pour la Mémoire des LGBT (AMLGBT).

Ce basculement juridique marquera le début de la seconde phase.

2) LA CONFIGURATION OPTIMALE D'ACTIVITÉ (2008)

La notion de configuration optimale définit une programmation et un fonctionnement du Centre qui correspondent à un niveau d'activité pleinement approprié à l'identité, à la vocation et aux métiers du Centre. Il s'agit ici de décrire ce niveau d'activité qui illustrera les fonctions permanente du Centre.

La description qui suit sera alimentée et ajustée au regard de l'évaluation réalisée au terme de la phase de configuration du socle de ressources. L'évaluation des moyens financiers nécessaires se basera sur une période annuelle d'activité.

2-1) les activités en configuration optimale

Les activités en configuration optimale

L'activité doit clairement traduire les deux métiers du Centre. Ce dernier devra donc développer deux pôles d'activité, bien identifiés aux yeux du public et des partenaires, et traduisant opérationnellement ces deux métiers.

LE PÔLE « ARCHIVES »

• **REPÉRAGE, INVENTAIRE, CATALOGAGE**

Définition et description

Cette activité devra permettre de développer toutes les procédures répondant à l'exercice des missions définies dans le métier de Centre d'archives. Elle concerne potentiellement toutes les structures et individus publics et privés détenant et/ou produisant des archives LGBT, que ces archives aient vocation ou non à rejoindre les collections du Centre.

Il est fondamental que les différents acteurs (le Centre, les institutions publiques, les détenteurs d'archives privées) adoptent des normes de description des sources communes et une méthodologie partagée. Le Centre devra produire et fournir ces normes et cette méthodologie. Cette activité se déroulera sous la forme d'interventions adaptées et négociées avec la personne ou l'organisme détenteur d'archives. Chaque opération est officialisée par une convention déterminant les grands axes du travail.

Moyens

- Une compétence archivistique.

• **VEILLE ARCHIVISTIQUE**

Définition et description

En s'appuyant sur le réseau de partenaires identifiés en première phase, le Centre développera un système « d'alerte » lui permettant d'être tenu informé de l'existence de fonds d'archives LGBT. Ce système signifie une capacité chez les partenaires à développer une vigilance constante sur la spécificité LGBT éventuelle de fonds qui seraient portés à leur connaissance dans leur champ d'activité ou dans leur domaine géographique (exemple : un service d'archives départementales).

Le pôle archive devra développer un réseau de correspondants identifiés au sein de ces partenaires et animer ce réseau selon deux options en fonction de la nature des correspondants : stratégie de veille « active » ou « volontariste » (ex : relance régulière de correspondants dans des associations LGBT) ou bien « passive ». Le service d'identification et d'organisation des archives pour les associations LGBT s'inscrit dans cette activité.

Moyens

- pour les partenaires non-LGBT, formation sur la nature des archives LGBT afin d'aider le partenaire à identifier l'intérêt potentiel des archives pour le Centre ;
- pour les partenaires LGBT, communication ciblée sur l'activité de veille archivistique (à intégrer dans le programme global de communication ciblée) ;
- animation du réseau de correspondants par l'archiviste (newsletter, actualité des fonds identifiés par le Centre, transmission de l'évaluation annuelle de l'activité, forum des correspondants sur le site Internet, etc.).

• **RECUEIL DE LA MÉMOIRE VIVANTE**

Il s'agit ici de la poursuite et de la pérennisation de l'activité développée en première phase.

• **VALORISATION DES COLLECTIONS**

Définition et description

Le pôle archives devra colliger et synthétiser, selon des axes thématiques définis par la politique de communication (auteurs, sujets, problématiques, périodes historiques, etc.), les informations contenues dans les fonds catalogués. Cette matière servira de base à la valorisation des collections, sous quelque forme que ce soit (dossiers pédagogiques, expositions, revue du Centre, actualité du Centre, etc.), qui sera menée par le pôle documentation.

Moyen

- une compétence archivistique en capacité de traiter et évaluer les informations contenues dans les fonds.

• **SOUTIEN À LA RECHERCHE**

Définition et description

Il s'agit pour le Centre de pouvoir accompagner et/ou promouvoir la recherche sur les LGBT. Le pôle archives devra pouvoir orienter vers les sources archivistiques les chercheurs travaillant directement ou indirectement sur le monde des LGBT. Il s'attachera aussi à recenser tous les travaux universitaires portant sur ou concernant directement ou indirectement les LGBT. Il sera soutenu dans

cette tâche par le Conseil scientifique du Centre, avec lequel il réalisera une note annuelle proposant :

- des pistes de recherches en sciences sociales et en histoire ;
- un sujet pour l'organisation d'un colloque annuel.

Moyen

- une compétence archivistique.

LE PÔLE « DOCUMENTATION »

• **REPÉRAGE, INVENTAIRE, CATALOGAGE**

Définition et description

Cette activité devra permettre de développer toutes les procédures répondant à l'exercice des missions définies dans le métier de Centre de documentation. Il s'agira d'identifier toutes les références bibliographiques concernant les documents LGBT et d'en faciliter leur accès.

Dans cette activité, le pôle documentation devra veiller à :

- enrichir les collections des fonds documentaires propres du Centre selon les axes définis en première phase ;
- développer la dimension muséale du Centre, en particulier sur les sources documentaires non bibliographiques ou audiovisuelles.

Moyen

- une compétence de documentaliste.

• **VISIBILITÉ ET PROMOTION DU CENTRE, VALORISATION DES COLLECTIONS**

Définition et description

Le pôle documentation sera chargé, sous la responsabilité du directeur du Centre, du développement d'une activité transversale au Centre : la communication sur le Centre et la valorisation des collections. Cette activité, qui nécessite des compétences

en matière de documentation, de communication et de rapports avec le public, consistera à concevoir et réaliser les tâches et outils suivants :

- coordination de l'édition de la revue du Centre ;
- rédaction de dossiers pédagogiques et thématiques et de tous supports de vulgarisation ;
- gestion des requêtes du public ;
- diffusion d'une information ciblée selon les catégories de public ;
- programmation d'expositions temporaires ;
- gestion du local du Centre.

Moyens

- une compétence de documentaliste ;
- une compétence d'accueil du public ;
- une compétence de chargé de valorisation et de développement des publics.

2-2) la structure du Centre en configuration optimale

Les instances du Centre

L'AMLGBT

L'Association pour la Mémoire des LGBT, telle que définie et créée au terme de la première phase, sera le porteur juridique du Centre.

LE CONSEIL SCIENTIFIQUE (CS)

Cette instance instituée en phase de configuration est pérennisée.

L'ASSOCIATION « LE RÉSEAU DU CENTRE »

Cette instance instituée en phase de configuration est pérennisée.

L'ASSOCIATION DES AMI(E)S DU CENTRE DES MÉMOIRES DES LGBT PARIS/ILE DE FRANCE

Cette instance instituée en phase de configuration est pérennisée.

LA FONDATION DU CENTRE DES MÉMOIRES DES LGBT PARIS/ILE DE FRANCE

Cette instance instituée en phase de configuration est pérennisée.

L'équipe salariée du Centre

La description de l'activité en phase optimale d'activité nécessite le recrutement d'une équipe salariée de cinq personnes à temps plein répondant aux compétences suivantes :

- Direction
- Archive
- Documentation
- Valorisation et développement des publics
- Secrétariat-logistique-accueil

Une sixième compétence nécessaire au fonctionnement du Centre en phase optimale d'activité pourra être soit intégrée à l'équipe salariée, soit déléguée à un prestataire extérieur :

- gestion du système d'information

DIRECTION DU CENTRE

La direction du Centre dans une phase de configuration optimale d'activité nécessite une compétence de gestionnaire, doublée d'une capacité à porter les projets novateurs que le Centre aura pour mission de développer dans le cadre de ses missions.

La personne chargée de la direction du Centre aura plus particulièrement pour responsabilités de :

- gérer l'activité quotidienne du Centre ;
- coordonner la mobilisation des partenaires ;
- assurer l'interface entre l'AMLGBT et l'environnement (partenaires, financeurs...) ;
- gérer l'équipe salariée, le budget du Centre et contribuer à la recherche de financements publics et privés ;
- coordonner les activités novatrices du Centre.

Elle sera placée sous la responsabilité du bureau de l'AMLGBT.

ARCHIVE

Au même titre que pour la période de configuration, une compétence en matière d'archive est indispensable en phase optimale d'activité. Mais cette compétence devra être consacrée, de façon transversale, à l'animation du pôle archives tel que défini ci-dessus.

DOCUMENTATION

La création d'un poste spécifiquement dédié à la documentation est une nouveauté par rapport à la phase de configuration. Elle s'explique par la nécessité de doter le pôle documentation tel que défini ci-dessus d'une personne chargée de son animation.

VALORISATION ET DÉVELOPPEMENT DES PUBLICS

La valorisation des collections et des activités du Centre ainsi que l'organisation d'événements (expositions, colloques...) en vue d'un développement des publics nécessite l'intégration d'une fonction spécifique.

SECRÉTARIAT/LOGISTIQUE/ACCUEIL

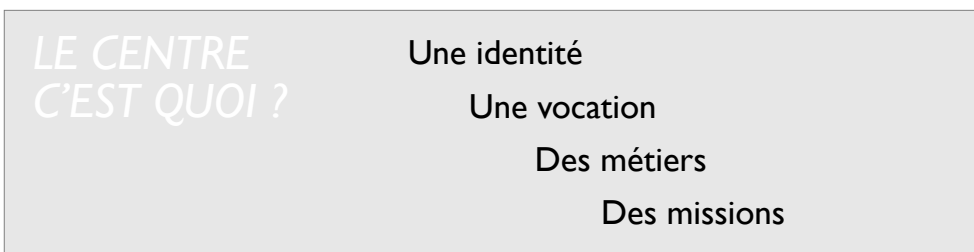
Une fonction de secrétariat et de gestion des tâches logistiques transversale à l'ensemble des activités du Centre est nécessaire. Cette fonction aura pour mission d'assurer aussi un accueil téléphonique et physique du public, avant toute réorientation vers la direction, le pôle archive ou le pôle documentation.

Les cinq personnes salariées à temps plein sur chacune de ces fonctions constitueront l'équipe salariée du Centre. Au regard de l'évaluation au terme de la phase de configuration, l'AMLGST décidera si un poste salarié (temps plein ou partiel) doit être créé pour la gestion du système d'information (avec une compétence informatique nécessaire) ou si cette fonction doit être externalisée du Centre (contrat avec un prestataire de service).

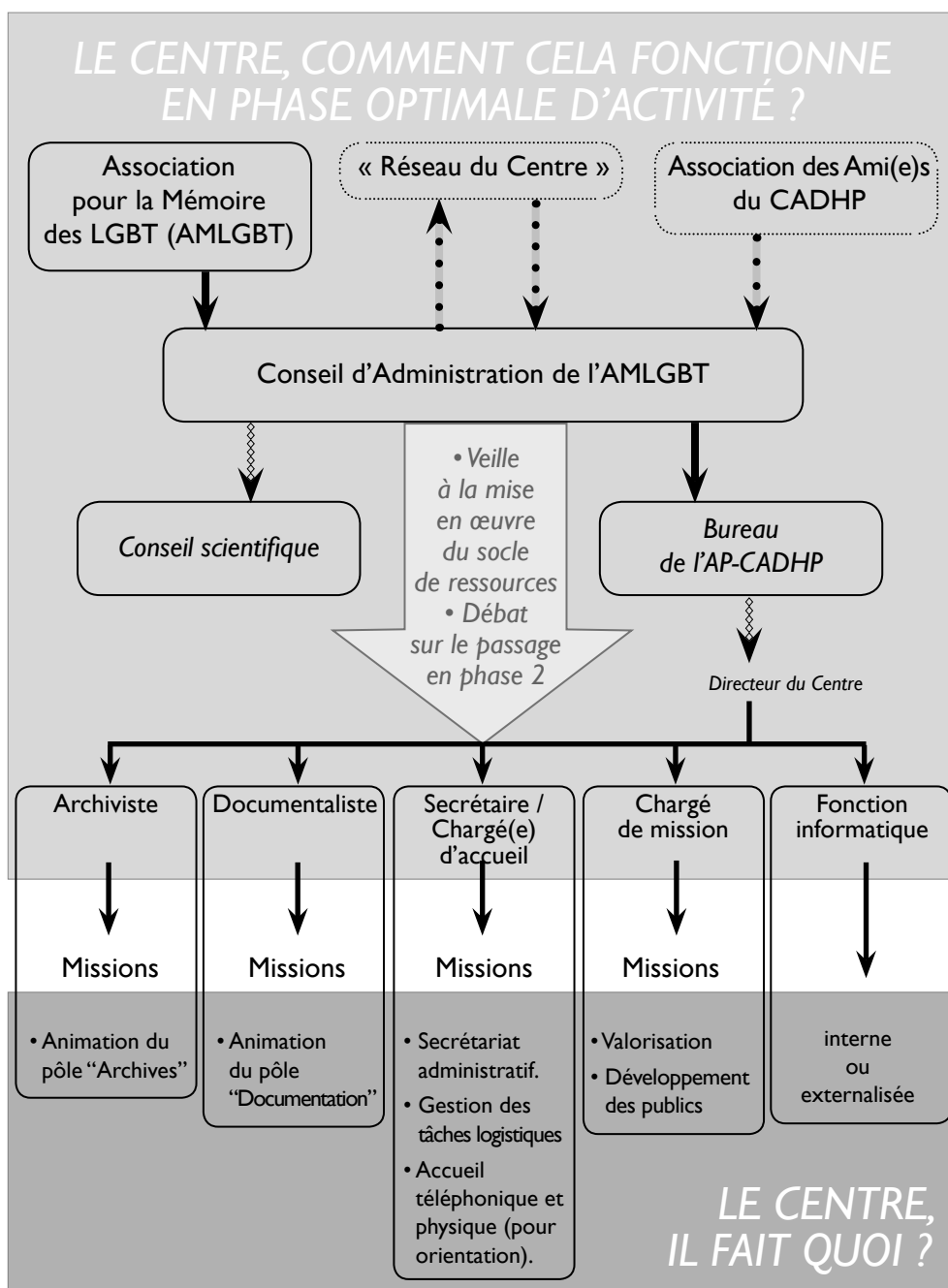
L'organigramme suivant synthétise l'architecture de la structure du Centre en phase optimale d'activité, en termes d'instances et d'équipe.



L'entité CADHP se définit par



Et se traduit concrètement par la structure suivante dans sa phase optimale d'activité



Le local

Le local restera dans un premier temps celui défini en phase de configuration. Mais le Centre cherchera à développer des synergies avec des initiatives inter-associatives, comme le projet de Grand Centre porté par des associations LGBT de Paris. Il s'agira alors de mutualiser des ressources communes afin de réduire les frais de structure tout en optimisant les surfaces dédiées à l'activité du Centre d'archives.

Les moyens financiers nécessaires

Par définition, un rapport de préfiguration a pour objectif de définir les caractéristiques d'un Centre en devenir. Sur le long terme, des ajustements devront certainement être réalisés au regard du développement de l'activité, en particulier au terme de la phase de configuration du socle de ressources. Il en va de même pour les aspects financiers. Ainsi, la projection des moyens financiers nécessaires à un bon fonctionnement en phase d'activités optimales, projection qui est réalisée à l'occasion de ce rapport de préfiguration, a pour intérêt de définir les grandes masses budgétaires à un horizon lointain (3 ans). Cette projection devra être actualisée par l'AP-CADHP tout au long de la phase de configuration afin que l'association soit en capacité, au terme de cette phase, de définir un budget prévisionnel pour une année de fonctionnement en année pleine.

Deux types de charges annuelles sont identifiés :

- les charges relatives au fonctionnement pendant la période de configuration ;
- les charges relatives à des investissements qui bénéficieront à la phase suivante (configuration optimale d'activité).

o DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Équipe salariée

La mission propose les bases de calcul suivantes (coût total employeur en euro et p/mois) :

- directeur :	5 000
- archiviste :	4 000
- documentaliste :	3 500
- chargé de valorisation :	3 500
- secrétaire :	3 000

Soit un total mensuel de 19 000 euros.
D'où une charge annuelle de : 228 000 euros.

Fonction informatique

Charge forfaitaire de 1 500 euros mensuels.

D'où une charge annuelle de : 18 000 euros.

Local

Les charges afférentes sont estimées sur la même base forfaitaire de 3 000 euros mensuels (loyer et charges) qu'en phase de configuration, soit 36 000 euros en année pleine.

Soit un total annuel de 282 000 euros, somme à laquelle il faut ajouter les frais de fonctionnement et d'exploitation (animation du réseau, déplacements et missions – dont les diagnostics d'archives sur sites, fluides et télécommunication, **maintenance du local et des équipements**, assurances, prestataires externes – dont conseil en méthodologie et en évaluation – etc.), estimés à environ 15 % de ce sous-total, soit une somme annuelle arrondie à 42 300 euros.

La numérisation des archives et documents

Il est évident que la numérisation constituera une activité importante du futur Centre. Cependant, la politique de conservation n'étant pas définie et le volume n'étant pas connu, il est impossible de prévoir budgétairement le coût de cette tâche. On rappelle qu'à ce jour, l'État et les collectivités aident à financer la numérisation sur projet.

o DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Acquisition des collections

Le Centre devra continuer à constituer un fonds documentaire pour sa salle de consultation. Des dépenses pourront aussi être générées par l'acquisition de fonds d'archives (dont le transport et l'emmagasinage), dépenses estimées forfaitairement à hauteur de 10 000 euros par an.

Soit un total de 10 000 euros de dépenses d'investissement.

o TABLEAU SYNTHÉTIQUE DES CHARGES ANNUELLES EN PHASE OPTIMALE

Fonctionnement

Salaires	228 000 euros
Prestation informatique	18 000 euros
Local	36 000 euros
Autres charges de fonctionnement	42 300 euros
Total fonctionnement	324 300 euros

Investissement

Acquisition de collections	10 000 euros
Total investissement	10 000 Euros

Total des charges annuelles en phase optimale	334 300 euros
--	----------------------

Le plan de charges identifié par la mission se traduit par un niveau mensuel moyen de charges de 27 860 euros.



ANNEXE

**COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'AP-CADHP AU 18 SEPTEMBRE 2004**

Mr Stéphane Martinet (Président)

Mme Catherine Daniel (Vice Présidente)

Mr Charles Myara (Trésorier)

Mme Catherine Marjollet (Secrétaire)

Mr Philippe Lasterle

Mme Geneviève Pastre

Mr René Lallement

Mme Isabelle Serve

Mr Yves Clerget

Mme Florence Tamagne